

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JOCELYNE BEAUDET, présidente
 M. ARLINDO VIEIRA, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE RÉAFFECTATION DU BÂTIMENT DU
1420 BOUL. MONT-ROYAL**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 11 mars, 19 h
Centre communautaire intergénérationnel
999, avenue McEachran
Métro Outremont

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 MARS 2009.....	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

DÉPÔT DES MÉMOIRES

ISABELLE PERETZ.....	2
FRANÇOIS-XAVIER CARON.....	9
SAMIR SAUL.....	17
MARC VANIER VINCENT.....	27
LOUIS DUMONT.....	31
MAURICE G. DU BERGER.....	54
MARIETTE PLANTE.....	60

DROIT DE RECTIFICATION

MADELEINE SAUVÉ.....	62
PIERRE LABELLE.....	66
DR GUY BRETON.....	67

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

5 Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Bienvenue à cette troisième séance durant laquelle nous poursuivrons l'écoute de vos commentaires et opinions sur le projet de réaffectation du bâtiment du 1420 boulevard Mont-Royal.

10 Pour ceux qui n'étaient pas là aux premières séances de cette deuxième partie de consultation publique, mon nom est Jocelyne Beaudet. Je suis commissaire à temps partiel à l'Office de consultation publique de Montréal et la présidence de l'Office, madame Louise Roy, m'a confié la présidence de cette commission. La commission est également composée de monsieur Arlindo Vieira, avocat et commissaire à temps partiel à l'Office.

15 La commission prendra encore le temps ce soir d'échanger avec vous de certains aspects. Nous poursuivrons le développement de différents éléments. Je rappelle que ces échanges ne serviront pas à porter un jugement sur vos opinions ou vos propositions ou à vous faire changer d'idée. Notre mandat porte sur deux projets de règlement proposés par la Ville de Montréal et relatifs au projet de réaffectation du 1420 boulevard Mont-Royal du Groupe immobilier F. Catania et Associés. Et nous devons également faire des recommandations à ce sujet à partir de nos constats sur les points que vous aurez soulevés lors de cette consultation et sur l'analyse que nous en ferons.

25 La commission prendra possiblement plus de temps avec certains intervenants s'il le faut. Alors, pour ceux dont l'heure a été assignée et que nous sommes retardés, je vous demande votre patience et indulgence. Par respect pour tous les intervenants, on va essayer de suivre l'horaire qui nous a été donné, mais il est très important pour nous de bien comprendre vos propos et le cheminement de vos réactions. Et je pense qu'avec les deux séances qu'on a eues jusqu'à présent, nous avons déjà progressé en ce sens.

30 Je rappelle qu'exprimer son opinion implique aussi d'accepter que d'autres soient d'une opinion différente. Dans cet esprit, il est important de maintenir un climat de respect mutuel et de courtoisie et d'éviter toute manifestation d'approbation ou de désapprobation.

35 Alors, j'inviterais maintenant le premier intervenant qui est le Laboratoire international de recherche sur le cerveau, la musique et le son, madame Isabelle Peretz. Bonsoir, Madame.

MME ISABELLE PERETZ:

40 Bonsoir. Alors, je vous remercie de me donner l'occasion d'exprimer notre
inquiétude. Je ne vais pas prendre trop de temps parce qu'on a déposé un mémoire et on
me dit que c'est accessible sur internet. Je voudrais reprendre quelques points qui, je
pense, n'ont pas été mentionnés beaucoup dans la presse, qui est l'existence d'un
laboratoire interuniversitaire, donc, qui appartient à la fois... affilié à la fois à l'Université de
45 Montréal et à McGill qui est le centre BRAMS. BRAMS, c'est pour *brain, music and sound*.
Donc, c'est un laboratoire international de recherche sur la musique, le cerveau et le son et
je suis le codirecteur.

50 Je voudrais juste vous dire notre inquiétude parce que je pense ... on représente,
donc, sur cette diapo, vous avez un ombragé, je pense que ça représente BRAMS qui
occupe pour l'instant 1 500 mètres carrés au premier étage du 1420. On s'est installé là en
2006. Je pense que là, ça représente un peu tous les laboratoires qui ont été installés qui
sont maintenant opérationnels depuis cet été 2008. L'espace a été entièrement rénové avec
beaucoup de goût. Il y a eu 6 M\$ d'investi dans l'aménagement 2006 et 10 M\$ d'investis en
55 équipement grâce à l'aide de la Fondation canadienne d'innovation.

60 Donc, comme vous pouvez le voir là, bon, il y a des salles de concert, tout ça,
équipées à la fine pointe de la technologie. Maintenant les questions qu'on se pose, on a eu
une entente verbale, non signée, qu'on pouvait rester là encore cinq (5) ans, le temps en fait
de s'équiper puisque vous savez que ça met un certain temps de rendre tout un laboratoire
de cette envergure opérationnel, il s'agit de 25 chercheurs, professeurs des trois universités
montréalaises qui regroupent tous leurs étudiants, donc, on représente une communauté de
l'ordre de 150 à 200 personnes.

65 Donc, la première question qu'on se dit : Oui, très bien, on va nous déménager,
mais le budget n'a pas été prévu et donc, nous estimons que l'avenir de BRAMS est menacé
puisque on nous donne cinq (5) ans. Mais au bout de ces cinq (5) ans, rien n'est prévu pour
nous réaménager.

70 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Merci, Madame. Alors, pour nous, on a regardé, on a lu votre mémoire. La première
question, j'aimerais savoir, le Fonds canadien pour l'innovation que vous avez eu, est-ce que
c'était pour l'équipement ou si c'était pour l'aménagement des locaux ?

75 **MME ISABELLE PERETZ:**

Il y a une partie des deux. La plus grosse partie, c'est pour l'équipement, le Fonds canadien de l'innovation, c'est pour la technologie de pointe et ils vont payer 10%, 10 à 15% des rénovations.

80

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Et c'est sur combien d'années ce fonds que vous avez eu ?

85

MME ISABELLE PERETZ:

C'est cinq (5) ans. C'est pour ça qu'on a eu cinq (5) ans.

90

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord.

MME ISABELLE PERETZ:

95

Mais c'est très clair, parce que sinon on ne recevait pas l'argent. En fait, au moment où l'immeuble a été mis en vente, c'était l'enjeu. C'était qu'effectivement, il fallait nous donner une certaine garantie qui permettait d'ouvrir ces fonds-là.

100

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Dans votre mémoire, vous demandez finalement une durée minimum de dix (10) ans. Vous savez qu'après cinq (5) ans, c'est la construction de la troisième phase. Alors, pourquoi vous sentez-vous justifié de prolonger...

105

MME ISABELLE PERETZ:

110

C'est un minimum qu'on demande. C'est parce qu'effectivement, ça va mettre encore beaucoup d'années pour s'équiper, puis pour être pleinement fonctionnel et pour pouvoir envisager raisonnablement un déménagement ailleurs. Pour l'instant, on n'a aucune idée de où on nous redéménagera, à quel prix, parce que, bon, ce qui coûte 6 M\$ aujourd'hui, qu'est-ce que ça va être dans cinq (5) ans. Donc, c'est pour ça qu'on estime qu'on demande au moins 10 M\$, c'est ce qu'il y a de plus raisonnable en fait, mais on est très très très inquiets.

115 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Quand vous parlez de 6 M\$, ça inclut l'équipement ?

120 **MME ISABELLE PERETZ:**

Toutes les rénovations. En fait, ici...

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

125 C'est parce que je veux savoir la différence. Rénovation, c'est d'insonoriser un endroit, donc, il faut insonoriser ailleurs ; mais l'équipement, ça se déménage quand même, c'est mobile.

MME ISABELLE PERETZ:

130

Oui.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

135 Alors, je veux savoir dans ce montant-là, qu'est-ce qui est pour l'équipement, qu'est-ce qui est pour la rénovation.

MME ISABELLE PERETZ:

140

La rénovation, c'est 6 M\$.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

6 M\$.

145

MME ISABELLE PERETZ:

Les 10 M\$, c'est l'équipement.

150 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

D'accord. D'accord. Maître Vieira ?

M. ARLINDO VIEIRA:

155 Vous pensez que ce n'est pas possible pendant ces cinq (5) prochaines années d'essayer de trouver une autre solution, d'en discuter avec qui de droit ?

MME ISABELLE PERETZ:

160 Écoutez, je veux dire, il faut que vous vous mettiez à notre place. On vient... c'est pas encore fini, c'est en cours. Il y a encore toute une rénovation qui a lieu parce qu'il y a encore 1 M\$ d'équipement qu'on n'a pas acquis ; il s'agit d'un système de capture de mouvement. On a 24 caméras, plus 8 portables qui vont prendre des mesures des mouvements qui demandent une salle spéciale. Cette salle-là n'a pas encore été construite,
165 elle est en... les plans sont faits et ça va avoir lieu maintenant.

Donc, vous imaginez tout ça ? Ça met un certain temps. Donc, j'imagine que dans cinq (5) ans en fait, on est pleinement fonctionnel. Donc, de pleinement fonctionnel, il faut réaménager. Ça met un certain temps de faire les plans. Les plans, on les avait faits ; tous ces plans-là, on les a faits. C'est sublime, c'est un endroit absolument sublime. J'invite... et
170 on a invité les journalistes à venir nous voir. Évidemment ils ont été voir plutôt la chapelle, c'est pour ça qu'on se manifeste en ce temps-ci.

C'est que ce sont des lieux qui ont respecté les boiseries, mais qui à la fois sont à la fine pointe de la technologie et qui sont extrêmement difficiles à réaménager ailleurs. Je
175 veux dire, 1 500 mètres carrés, c'est pas tout petit, c'est vraiment très grand. Ça été extrêmement bien fait par des architectes extrêmement soucieux, avec des experts en son et dans le souci de l'architecture.

Alors, oui, si on m'offre un espace aussi extraordinaire, on va remettre l'énergie, on
180 va recommencer à zéro. Mais je ne sais pas si vous vous rendez compte ce que ça veut dire aussi déménager. Un tel équipement, oui, effectivement en partie se déménage, mais il y a toujours un prix. Je veux dire, il y a des ajustements à faire. Dans cinq (5) ans aussi, beaucoup de cet équipement-là aura déjà une certaine vie : il faudra déjà envisager des ajustements dans les lieux mêmes. Alors, imaginez qu'est-ce qu'un déménagement va
185 impliquer.

M. ARLINDO VIEIRA:

190 Le fait qu'il y a d'autres interlocuteurs à plusieurs niveaux, donc, c'est pas juste l'Université de Montréal, ça ne vous sécurise pas un petit peu ?

MME ISABELLE PERETZ:

C'est qui ces interlocuteurs-là ?

195 **M. ARLINDO VIEIRA:**

Enfin, tous ceux qui participent à votre laboratoire, les autres institutions, McGill notamment.

200 **MME ISABELLE PERETZ:**

Disons qu'au moment où on a appris que l'immeuble était mis en vente, on a envisagé de tout évidemment déménager de l'autre côté de la montagne, mais c'est trop tard maintenant. Maintenant, c'est trop tard. On est vraiment établi là. On est installé.

205

On l'a envisagé avant quand on a appris qu'on allait mettre l'immeuble en vente, on s'est dit bon, tout de suite, on peut arrêter... Les plans étaient déjà faits, tout était déjà rénové, mais avant de commencer, on s'est dit on pourrait tout remettre de l'autre côté, mais vous imaginez les enjeux ? Déjà que ç'a été difficile d'avoir un centre interuniversitaire entre les deux universités les plus rivales qu'on puisse trouver dans Montréal, mais, déjà là on avait cette somme faramineuse et puis, l'enjeu qui était ce bâtiment.

210

C'est pour ça qu'on nous a donné un cinq (5) ans. On est les seuls auxquels on a donné un certain délai pour nous réaménager, mais on n'a aucune entente écrite. On n'a aucune garantie qu'on va nous relocaliser ailleurs.

215

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

On n'a pas suggéré un autre endroit sur le campus ? C'est ça que vous dites ?

220

MME ISABELLE PERETZ:

Non. On n'a même pas de lettre. Les cinq (5) ans dont il est question ont été dits verbalement.

225

M. ARLINDO VIEIRA:

L'avez-vous demandé ?

MME ISABELLE PERETZ:

230

Oui, avec insistance, oui.

M. ARLINDO VIEIRA:

235

Et ça n'a pas...

MME ISABELLE PERETZ:

240

Non.

M. ARLINDO VIEIRA:

On ne vous a pas donné une explication ?

245

MME ISABELLE PERETZ:

Non.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

250

J'aimerais vérifier un détail avec vous, mais qui peut être important. Dans le phasage et usage temporaire du promoteur, qui est le document 3.1.2, d'ailleurs, je pense que vous avez montré la figure tout à l'heure avec l'ombragé qui représentait l'occupation dans votre école, vous parlez dans votre mémoire : « *Il offre à ses chercheurs de renommée mondiale 1 500 mètres carrés.* » Et sur document, on dit que vous avez une période maximale de cinq (5) ans mais pour une superficie approximative de 150 mètres carrés.

255

MME ISABELLE PERETZ:

260

Il y a une petite erreur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

265

Alors, c'est laquelle...

MME ISABELLE PERETZ:

Non, c'est 1 500 mètres carrés. Je vous invite à venir vérifier.

270 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

1 500 ? D'accord.

MME ISABELLE PERETZ:

275

Oui, oui, c'est très spacieux.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

280

Et pour...

MME ISABELLE PERETZ:

Et en plus, on agrandit. Donc, on aura 125 mètres carrés de plus.

285

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Mais l'entente avec le promoteur, c'est pour combien ?

290 **MME ISABELLE PERETZ:**

Ben, j'espère bien pour 1 500. Moi, je n'ai jamais lu l'entente.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

295

Bien, ce n'est pas une entente, c'est un plan et on l'a déposé, nous. C'est le document 3.1.2. Je vous invite à aller voir sur notre site.

MME ISABELLE PERETZ:

300

Ah bien, c'est une erreur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

305 D'accord. Merci, Madame. J'inviterais maintenant Les Amis de la Montagne. C'est monsieur François-Xavier Caron, je crois. Bonsoir, Monsieur.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

310 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Je m'appelle François-Xavier Caron, je travaille pour Les Amis de la Montagne qui est un organisme fondé par la communauté montréalaise en 1986 et qui s'est donné pour mission de protéger et de mettre en valeur le mont Royal en favorisant la participation citoyenne et l'éducation en environnement principalement.

315 Depuis sa fondation, l'organisme a participé à plusieurs démarches auprès des instances municipales et gouvernementales afin de protéger la montagne. Je pourrais vous en nommer quelques-uns. On a participé à l'établissement du site du patrimoine en 1987 ; à celui de la création de l'arrondissement historique en 2003, arrondissement historique et naturel du mont Royal ; aussi, on a participé à la mise en place des instances de concertation en 1989 et en 2005 et, finalement à l'élaboration des plans de protection et de
320 mise en valeur du mont Royal en 1992 et en 2009, celui qui devrait être adopté cette année.

325 Également nos actions visent à influencer les propriétaires autant institutionnels que privés à s'engager activement dans la protection du mont Royal. Bon, depuis que l'arrondissement a été créé, on a participé à l'élaboration du Plan de protection comme je le disais et il y a deux notions du Plan de protection qui nous semblent importantes à mentionner ici, c'est celle de la capacité limite de la montagne à recevoir de nouvelles constructions, c'est-à-dire que la Ville a reconnu, bon, que depuis les dernières années, il y a eu beaucoup de constructions sur la montagne et, aujourd'hui, on se pose la question non
330 plus seulement de la qualité des projets, mais bien de la capacité de la montagne à recevoir de nouvelles constructions. Ça va être important plus tard. Et une autre notion importante, c'est celle de valoriser l'entretien afin de pérenniser le patrimoine bâti sur la montagne.

335 Alors, en ce sens-là, Les Amis ont interpellé des institutions depuis leur début, entre autres l'Université de Montréal afin qu'ils reconsidèrent leur choix de se développer sur la montagne. Plusieurs des institutions justement ont décidé de poursuivre leur développement ailleurs, dont l'Université de Montréal.

340 Juste pour quelques chiffres en passant, l'Université de Montréal depuis 15 ans a construit six (6) nouveaux bâtiments, les HEC, le Pavillon Marcelle et Jean Coutu, le J.A. Bombardier, le Lassonde 1, le Centre des technologies aérospatiales ; ça totalise ça 70 000 mètres carrés de surface de plancher. Et si on considère que l'Université a besoin d'autant

d'espace pour poursuivre son développement, il est difficile d'imaginer comme elle va réussir à le faire sur la montagne sans compromettre en fait les patrimoines de la montagne.

345 Alors, c'est une situation qu'on retrouve, comme je le disais, chez d'autres institutions qui ont décidé de poursuivre leur développement ailleurs.

En conséquence, enfin, je dirais dans cette perspective-là, la vente du 1420 s'inscrit dans cette logique. Nous on se préoccupe de savoir si l'Université est contrainte de garder
350 ce bâtiment-là, est-ce que ça va compromettre sa stratégie de redéploiement sur le campus d'Outremont, d'une part, et est-ce que ça ne va pas l'influencer à consolider son campus de la montagne et donc, à poursuivre la densification de la montagne ?

Nous, lors de la consultation publique sur le redéploiement, le projet de la gare de la
355 gare de triage, on avait salué le projet de l'Université de Montréal, mais néanmoins, on avait soulevé des inquiétudes quant à la protection des bâtiments patrimoniaux sur le campus actuel. Selon nous, le couvent dont il est question aujourd'hui, c'est certainement un de ces bâtiments patrimoniaux qui est à protéger, mais, malheureusement, on comprend qu'aussi pour des raisons financières et stratégiques dans leur vision plus large de leur planification
360 immobilière, l'Université ne souhaite pas conserver ce bâtiment-là et on constate que les conditions ne sont pas réunies pour que le projet soit réellement protégé.

Donc, en conséquence, on croit qu'il est dans l'intérêt de la montagne et de ses
patrimoines, en fait, que le bâtiment fasse rapidement l'objet d'un projet viable et qui va
365 pouvoir le protéger contre le manque d'entretien. Alors, pour nous, le changement d'usage est recevable, mais on doit quand même s'assurer que les patrimoines de la montagne vont être préservés dans cette transaction.

Alors, au niveau du projet à proprement parler, donc, considérant le contexte actuel,
370 considérant que la reconversion du couvent n'entraînera pas de nouvelles constructions sur le mont Royal et considérant la qualité en fait du projet présenté, on ne s'oppose pas à la vente du bâtiment et au projet de reconversion. En fait, on trouve le projet acceptable.

Néanmoins, on aimerait soulever certains aspects qu'on aimerait voir inclus dans
375 l'entente de développement. En fait, on aimerait que tous les aspects de mise en valeur qui ont été proposés par le promoteur se concrétisent. C'est toujours un peu ça les inquiétudes ; il y a des intentions qui des fois ne se retrouvent pas toutes dans les projets finaux.

380 Alors, des points importants pour nous. Enfin, il y en a plusieurs qui font référence à divers aspects, par exemple en ce qui concerne l'impact du projet à l'environnement. On considère que l'emplacement des stationnements situés à l'arrière du bâtiment devra être reconsidéré, autant les stationnements souterrains que les stationnements en surface ;

385 l'arrière du bâtiment, selon le Plan de protection et de mise en valeur, est une zone tampon
censée protéger le Boisé St-Jean-Baptiste et toute nouvelle construction dans cette zone-là
devrait être évitée. Bon. Si c'est le seul endroit réaliste pour implanter ces stationnements,
on aimerait... enfin, il faudrait que ce soit fait de telle manière à ce que ça ne porte pas
atteinte à l'environnement naturel dans ce secteur-là, qu'on parle des pratiques de
dénéigement avec l'usage de sel de déglacage, ce genre de choses-là.

390 Également au niveau des impacts à l'environnement, on se préoccupe des impacts
sonores du projet. On a vu une étude qui démontre qu'il n'y a pas d'impact sonore produit
par les tours d'eau qui sont situées à l'arrière. On se questionne à savoir si la réverbération
sur le grand mur de brique à l'arrière, qui est assez imposant, n'aura pas des conséquences
395 sur la tranquillité du boisé à l'arrière qui est une des raisons pour lesquelles les gens
fréquentent ce type de lieu-là, c'est pour être tranquille.

Aussi, en ce qui concerne l'impact que pourrait avoir ces nouveaux logements sur la
circulation dans le voisinage, une étude de circulation qui a été faite, mais qui a été faite en
400 plein été, qui n'est pas le moment d'achalandage dans ce secteur-là, alors, nous on aimerait,
en fait, être assurés que pendant la période de pointe durant les sessions scolaires, c'est
toujours non significatif.

405 Ensuite, des questions d'accessibilité qui nous préoccupent particulièrement.
L'accessibilité, il faudrait s'assurer que le chemin qui va mener au Boisé St-Jean-Baptiste
soit réalisé considérant la création du nouveau parc au sommet nord ; c'est un sentier qui ne
sera pas banal, il faudrait qu'on s'assure que celui-là soit réalisé.

410 Et également, on aimerait aussi s'assurer qu'il n'y aura pas d'accès privé au Boisé
St-Jean-Baptiste depuis la cour arrière du bâtiment qui aurait selon nous pour effet de
privatiser une partie du boisé puisqu'il y aurait un accès privilégié pour ces résidents au
boisé comme tel.

415 Et l'idée a été également soulevée à plusieurs reprises, l'accessibilité à la chapelle.
On croit que comme l'accessibilité au patrimoine de la montagne, c'est un autre objectif du
Plan, il faudrait s'assurer que dans ce cas-ci, il y ait une modalité qui permette la tenue
d'événements publics dans la chapelle.

420 En ce qui concerne la relation du bâtiment avec le mont Royal, le bâtiment situé en
contrebas de la montagne, c'est un des sommets, un des trois sommets du mont Royal qui
se trouve juste derrière, il va y avoir un parc d'aménagé prochainement, ce serait essentiel
que l'aménagement des toitures, on parle de toitures vertes, on parle de terrasses, on parle
d'appentis pour dissimuler les éléments mécaniques, soit aussi considéré depuis les points
de vue qu'on peut avoir de derrière la montagne. En fait, au sommet.

425 On nous a entre autres mentionné ces toitures vertes, mais pour le promoteur, ça ne
semble pas être un élément encore très développé, donc, on veut qu'on nous montre des
choses en projet. On veut s'assurer qu'après ça, plus tard, ces éléments qui participent à la
qualité du projet se retrouvent effectivement.

430 Donc, tout ça, ça tient dans l'Accord de développement. Il faudrait s'assurer, c'est
notre recommandation, que tout ce qu'on vient de mentionner ici soit traduit dans l'Accord de
développement. Et surtout que ces accords de développement, qu'on écrive dans ces
accords de développement des échéanciers et des objectifs de résultat qui permettent à
435 l'arrondissement de suivre les travaux et de s'assurer qu'une fois le projet réalisé, tout ce qui
a été promis, toutes ces belles mesures de mise en valeur dans le projet soient
concrétisées, parce qu'on a plusieurs exemples sur la montagne où les bonnes intentions
n'ont pas été concrétisées dans les projets finaux.

440 Donc, ça résume l'ensemble de nos commentaires sur le projet.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

445 Merci. Il y a deux choses que j'aimerais porter à votre attention. L'étude de
circulation, le promoteur a fait la correction que ça n'avait pas été fait en juin, mais bien en
septembre.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

O.K.

450

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Et aussi l'accès privé au bois. Ça, ç'a été dit en première partie qu'il n'y avait plus
d'accès privé au bois.

455 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:**

O.K.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

460

Ce que j'aimerais comprendre de votre position dans les différents éléments que
vous proposez qui soient inclus dans l'Accord, il y a certaines choses qui sont déjà dans
l'Accord de développement, il y en a d'autres qui sont dans les deux projets de règlement.

465 Et là, on se demandait : Est-ce que vous voulez vous assurer que lors d'une réflexion, on ne décide pas de les enlever ? Parce qu'il y a des choses qui sont déjà là.

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

470 Oui, c'est ça. On veut, en prenant la parole ici, insister sur les éléments qu'on trouve essentiels au projet qui sont en fait des conditions nécessaires pour qu'on accepte le projet. Donc, sans ces éléments-là, on trouverait le projet irrecevable. Donc, on a voulu renchérir en mettant clair quels éléments sont essentiels au projet.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

475 En particulier, j'aimerais aborder avec vous le dernier point quand vous parlez d'un échéancier et des obligations de résultat. On avait posé la question qui ferait le suivi de ça parce qu'il y a beaucoup d'éléments déjà dans le projet de règlement autorisant la transformation et l'occupation à des fins d'habitation, des éléments en fait qui devraient se retrouver dans le PIIA.

480 Ici, vous demandez qu'il y ait dans l'Accord de développement un échéancier, des obligations. Est-ce que vous considérez finalement que ça devrait être inclus au PIIA ou si vous voulez en plus que ce soit inclus à l'Accord de développement ?

485

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Ici, on faisait référence à l'Accord de développement.

490 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Donc, tout ça devrait, en plus d'être dans les projets de règlement, devrait être aussi dans l'Accord de développement ?

495 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:**

500 C'est parce que le projet de développement, de ce que j'en comprends, permet la réalisation de telle ou telle chose, mais n'oblige pas la réalisation de telle ou telle chose. Donc, c'est la différence que je vois entre le projet de règlement et l'Accord de développement.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

505 D'accord. Dans un autre ordre d'idée, vous parlez, vous reconnaissez que la capacité limite de la montagne n'a pas été atteinte ou est presque qu'atteinte. On a parlé quand même ici, surtout hier soir, mais la soirée précédente aussi, de densification ; je pense qu'il semble y avoir une tendance qui se dessine de plus en plus qu'au lieu de construire le campus d'Outremont, de faire une densification du campus déjà existant.

510 Les Amis de la Montagne sont quand même partie prenante de la table de concertation et ont poussé avec d'autres groupes depuis 20 ans la réalisation finalement d'un projet qui a abouti à un décret pour l'arrondissement historique et naturel du mont Royal. Je ne sais pas si vous pouvez me répondre, mais dans les discussions qu'il y a eu autour de la table, les partenaires comprenaient quand même l'Université McGill, l'Université de Montréal, est-ce que pour eux, comment ils ont réagi à ce moment-là, parce que ça date
515 quand même... on parle même de 2003 avant que le décret sorte, par rapport à leur développement ? Est-ce que pour eux, ils sentaient des contraintes très fortes ?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

520 Tout d'abord, j'assiste aux travaux de la table depuis 6 mois, donc, je ne peux pas en parler d'expérience. Mais je crois que les institutions qui avaient des options sur des sites pour se redéployer ont adhéré à l'idée plus facilement que les institutions qui n'avaient pas de site alternatif c'est sûr. Alors, les autres institutions sans site alternatif sont à mon avis plus réticentes à l'idée évidemment.

525

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

530 D'accord. Et pour l'Université de Montréal, le campus Outremont serait pour eux un site, donc, ils se sentent moins pénalisés d'une certaine façon. C'est ça que vous voulez dire ?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

535 Oui, je crois qu'ils sont plus d'accord avec l'idée du fait qu'ils ont la possibilité de poursuivre le développement sur un autre site, c'est bien sûr. Mais l'idée de densifier le site, le campus actuel, c'est une idée qui est soutenue par différentes personnes, mais je ne crois pas que c'est une idée qui est développée dans le plan directeur de l'Université de Montréal. Enfin, je ne suis pas certain, mais ils veulent se départir de certains bâtiments périphériques, mais de poursuivre la densification du campus actuel, c'est une idée qui est
540 lancée par des gens de l'Université, mais pas par la direction et son plan directeur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Oui, oui, j'ai bien spécifié tout à l'heure que c'était une tendance qui se concrétisait.

545 **M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:**

Mais on est contre cette tendance.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

550

D'accord. Maître Vieira ?

M. ARLINDO VIEIRA:

555

J'aimerais revenir un peu sur votre position par rapport aux modalités d'accès à la chapelle. Pouvez-vous expliciter un peu c'est quoi pour vous l'accès, comment vous envisagez l'accès du public à cette chapelle ?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

560

À mon sens, la chapelle est accessible dans le cadre d'événements particuliers. Ça pourrait être des concerts, ce genre de choses-là ; certaines personnes ont apporté des idées en ce sens-là et donc, ça se fait dans ces circonstances-là. Je ne vois pas un accès forcément où on rentre et on sort comme on veut de cet espace-là, mais qu'il y ait des événements publics qui se tiennent, qui sont adaptés au fait que c'est un bâtiment résidentiel, que ce sera un bâtiment résidentiel.

565

M. ARLINDO VIEIRA:

570

Parce que vous parlez d'un accès à l'occasion pour que le public puisse en profiter. Il me semble qu'on a entendu déjà de la part... c'est ce que le promoteur semble proposer. Est-ce que vous voyez plus que ça ou ça vous semble suffisant ce qu'il nous a proposé ?

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

575

Bien, c'est-à-dire que ça ici, c'est une condition qu'on juge essentielle pour se prononcer d'une manière positive face au projet. Je n'ai pas imaginé de manière alternative ce qui est proposé par le promoteur.

M. ARLINDO VIEIRA:

580

Et quant au financement d'éventuellement développer plus cet accès, est-ce que vous avez réfléchi sur... parce que ça implique normalement aussi des problèmes de... il faut l'envisager, le financement.

585

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Pour moi, l'accès se fait dans le cadre d'un concert par exemple, l'accès peut être payant, donc, il y a un retour d'argent à ce niveau-là.

590

M. ARLINDO VIEIRA:

Il me semble que l'arrondissement excluait la possibilité ?

595

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Ah. Bon. Je ne travaille pas à l'arrondissement, je n'étais pas au courant de ça.

600

M. ARLINDO VIEIRA:

D'accord.

605

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Merci beaucoup, Monsieur.

610

M. FRANÇOIS-XAVIER CARON:

Merci.

615

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

J'inviterais maintenant monsieur Samir Saul du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université de Montréal. Avant, j'aimerais demander à madame Peretz de laisser avec notre secrétaire de commission les acétates que vous avez présentés. Merci. Bonsoir, Monsieur.

M. SAMIR SAUL:

620 Bonsoir, Madame. Bonsoir, Monsieur. Merci de recevoir le représentant du Syndicat des professeurs et des professeures de l'Université de Montréal. Mon syndicat et le syndicat que je représente a certains buts qui sont faciles à résumer et qui sont dans une phrase de ses statuts où à l'article 4, il est indiqué que le *Syndicat a pour but premier l'étude, la protection et le progrès des intérêts économiques, professionnels et sociaux de ses membres ainsi que la promotion d'une politique universitaire d'intérêt public.*

625 Alors, je suis devant vous à ce titre et en application de la deuxième partie de cette phrase qui se trouve dans les statuts de mon syndicat. Et je suis chargé par mon syndicat de vous exprimer son opposition à la cession d'un bien public à des intérêts privés.

630 Les professeurs sont un pilier central de l'Université de Montréal, ils sont fiers de leur université, université qu'ils contribuent puissamment à édifier et à faire connaître. Nous tenons aussi à ce que notre université soit une citoyenne modèle, c'est pourquoi la volonté de la direction de se départir du 1420 Mont-Royal est pour nous tellement affligeante. Nous la ressentons comme une défaillance majeure qui nuit à la réputation et à la renommée de notre institution. Nous la ressentons comme une abdication de responsabilité qui abaisse
635 notre université.

640 Une université est une institution publique et un service public redevable à la collectivité. Elle a une mission de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel dont elle est une gardienne. Elle est fiduciaire de la société en ce qui a trait aux réalisations culturelles et intellectuelles.

645 L'université à nos yeux a le devoir de conserver pour la collectivité les biens culturels dont elle est la légataire. Et la remise à des intérêts particuliers d'une partie du patrimoine collectif est un symptôme alarmant de l'état de notre société. Ce qui appartient à tous reviendrait à quelques-uns. Et c'est sérieux, ça nous inquiète beaucoup.

650 Tous ceux qui participent à ce débat, à ces audiences, à ces discussions, reconnaissent la valeur architecturale et patrimoniale du 1420 Mont-Royal. C'est aussi un lieu de mémoire de l'histoire montréalaise et québécoise. En tant qu'historien, sur le plan personnel, je suis sensible, très sensible, à cet aspect du problème.

655 L'Université de Montréal a assumé ses responsabilités en 2003 en intégrant le 1420 Mont-Royal au domaine public. La tentative de le privatiser cinq (5) ans plus tard en 2008 est un acte grave qui ternit la réputation de l'institution à laquelle nous sommes attachés comme professeurs. Elle laisse aussi présager d'autres privatisations de bâtiments de valeur connexes, proches du 1420 comme la faculté de musique et la salle Claude-

Champagne de sorte que tout le flanc nord de la montagne qui est une propriété publique passerait entre des mains privées.

660 Nous posons la question : Comment la direction en est-elle arrivée à vouloir se départir d'un bien public pour le privatiser ? Comment ? Pourquoi ? D'abord, il a fallu rompre l'engagement moral vis-à-vis des Sœurs de la congrégation. Il y a eu un bris d'un contrat d'honneur entre l'Université et les Sœurs qui ont vendu cet immeuble à l'Université.

665 Elles ont remis leur immeuble à très bon prix à l'Université de Montréal afin de lui conserver sa vocation éducationnelle, sa vocation éducative. Elles l'ont vendu. Elles l'ont vendu à 15 M\$ alors que l'immeuble valait sur le marché 25 M\$, tout cela afin de lui conserver son caractère institutionnel. Elles n'avaient certainement pas à l'esprit des copropriétés de luxe d'une valeur de 700 000 \$ à 2 M\$ pièce lorsqu'elles ont vendu cet
670 immeuble à l'Université de Montréal. C'était la dernière chose qu'elles avaient dans leur esprit. De sorte que les Sœurs ont été traitées d'une manière indigne et inqualifiable après une vente faite dans les conditions que l'on sait en 2003.

675 On sait que l'Université Concordia, l'UQAM et McGill ont montré plus de respect à l'égard du patrimoine bâti et un plus grand sens de responsabilité sociale à l'égard de la collectivité dont ils relèvent.

680 Donc, après ce bris de contrat d'honneur, on est passé à la deuxième étape. Il a fallu envelopper la démarche de privatisation dans un épais brouillard. Manque d'information. Aucune affirmation n'est étayée par des pièces susceptibles de vérification. Plusieurs affirmations ont été faites, on va les passer en revue.

685 On nous a dit que le prix de la rénovation a triplé de 50 M\$ environ à 150 M\$ tout à coup en 2006. On l'a appris comme tout le monde, coup de tonnerre en 2006. Aucune étude n'a été présentée à la communauté universitaire à l'appui de cette affirmation malgré les demandes répétées faites dans les instances élues comme l'assemblée universitaire dont je suis membre. On a maintes fois demandé des preuves de cette augmentation de prix, de ce triplement du coût de rénovation, mais on nous a dit : On ne peut pas les montrer, c'est réservé à la direction.

690 On nous a dit que des tentatives avaient été faites pour obtenir des appuis pécuniaires auprès des ministères, auprès de personnalités... de mécènes, etc., mais aucune trace de ces contrats n'a été fournie. On a demandé : Montrez-nous quels sont les contacts que vous avez eus ? À quel moment ? Quelle a été la nature des échanges ?
695 Aucune information, on n'a vu aucun dossier constitué pour plaider la cause du 1420. Si on essaie d'attirer des mécènes et des appuis publics, on monte un dossier correctement,

comme l'a fait Catania par exemple. On fait un dossier pour plaider sa cause et attirer des appuis.

700 Enfin, on nous a dit que le montant de l'offre d'achat est un secret, on ne peut pas nous dire. Cela pour nous est incompréhensible. On nous assure aujourd'hui que la vente serait à coût neutre, je cite, mais pas plus. Sauf qu'il y a un manque d'ouverture, un goût pour l'obscurité qui sont assez troublants lorsqu'on a affaire à une opération d'une telle importance historique, culturelle et pécuniaire. Du début à la fin, l'opération a été entourée
705 d'opacité, ce qui ajoute à l'inquiétude qui l'entoure.

 Que faire maintenant ? Et je vais terminer mon propos sur des remarques à caractère plus positif, je l'espère. Que faire maintenant ? Nous estimons que l'Université de Montréal a besoin d'aide. Elle a besoin d'aide pour la soulager du fardeau financier de la
710 réfection du 1420 Mont-Royal. De la soulager aussi du sentiment qu'elle doit privatiser ce bien public. Ce qui est sérieux. Acculée au mur, il faut l'aider.

 Et nous estimons que l'OCPM devrait contribuer à aider l'Université de Montréal, l'aider à garder dans le domaine collectif une partie du patrimoine culturel des Montréalais et des Québécois. L'OCPM a un rôle dans cette tâche de conserver pour le public, de
715 conserver pour la société ce qui lui appartient. L'OCPM doit donc tenir le plus grand compte des témoignages du public, négatifs ou très négatifs à l'égard d'une mauvaise transaction pour la société québécoise et pour les Montréalais.

720 Il faut ensuite, après cette action de l'OCPM, il faut ensuite envisager un comité large composé d'universitaires, composé de citoyens concernés qui prendrait en main le dossier des démarches auprès des ministères concernés, des ministères spécialisés comme le ministère de l'Éducation, le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Affaires municipales et auprès des mécènes privés, sociétés ou individus, soucieux de notre héritage
725 culturel de sorte que ce comité large pourrait aider l'Université de Montréal à sortir du pétrin dans lequel elle se trouve.

 Les investissements en infrastructure annoncés par le Gouvernement fédéral dans le dernier budget pour les institutions, l'éducation, instituts universitaires ou autres, pourraient
730 être mis à contribution dans cet effort de maintien du 1420 entre les mains d'une institution publique comme l'Université de Montréal et de mettre à sa disposition les moyens dont elle a besoin pour le rénover. De sorte qu'il y a une voie de sortie, une possibilité de résoudre le problème qui est grave qui est celui de perdre pour le public, pour la société québécoise et montréalaise un immeuble qui lui appartient, qui devrait lui appartenir parce que c'est un
735 bien culturel de grande valeur, de grande valeur patrimoniale. Je vous remercie.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Merci. Je vois que votre réflexion a progressé depuis l'écriture du mémoire.

740 **M. SAMIR SAUL:**

Elle progresse tout le temps.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

745

Nous avons lu votre mémoire. Il y a des points qui y sont répondu, dont le comment vous envisagez le statu quo. Vous proposez un comité indépendant qui pourrait fédérer diverses interventions. Moi, j'aimerais compléter quand même votre cahier d'informations si vous voulez.

750

Vous dites dans votre mémoire, à la page 9 et début de la page 10, que l'Université a toujours exclu le 1420 Mont-Royal de son analyse dans la préparation de son plan directeur, dans la préparation et aussi, j'imagine, dans la rédaction - on va avoir ce document-là, parce qu'on ne pouvait pas y avoir accès, mais il va être déposé - vous avez peut-être eu la chance d'en prendre connaissance, donc, peut-être que vous pourriez répondre. Quand vous dites que c'était exclu, vous voulez dire que le 1420, la Salle Claude-Champagne, toute la partie est du campus n'a jamais été discuté ; c'est ça ?

755

M. SAMIR SAUL:

760

Le 1420 n'est pas dans le portrait lorsque l'on voit des cartes du campus à venir, il n'est pas là, on ne le voit pas du tout. Il n'est même pas discuté. Il a disparu dans la trappe du processus de préparation du plan directeur.

765 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Parce qu'il y a eu trois phases pour cette préparation. Il y a eu une consultation. Il n'a jamais été discuté ?

770 **M. SAMIR SAUL:**

Jamais été... il n'est pas dans le projet de l'Université. Le 1420 n'est pas là. On s'est demandé : Où est passé cet énorme immeuble ? Il est pas là. Il est prévu qu'il soit vendu de sorte qu'il n'a pas fait partie des réflexions, des délibérations, dans la préparation du plan directeur, et lorsqu'on voit le plan directeur, il n'est pas là.

775

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

780 D'accord. Si on regarde, parce que ça a quand même un impact sur le développement du flanc nord de la montagne, pour vous, comment vous la voyez cette vision de la montagne du côté nord ? Vous ne voulez pas de privatisation, vous voulez garder complètement institutionnel tout le flanc nord ? C'est ce qu'on comprend de votre vision ?

M. SAMIR SAUL:

785 Ce que possède l'Université actuellement sur le flanc nord devrait être conservé parce que ce sont des immeubles très intéressants sur le plan architectural, sur le plan patrimonial, et on les a déjà. Ils font partie de toute l'identité géographique et institutionnelle de cette partie de Montréal et il n'y a aucune raison de les lâcher. Parce que du moment
790 qu'on les lâche, ils passent entre des mains qui ne sont plus celles du public, qui sont des mains individuelles, des mains privées.

L'Université devrait conserver, bien sûr. On a un très beau campus. L'Université de Montréal est un campus magnifique. Il faut le valoriser.

795

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

800 Parce que ce qu'on essayait de comprendre, puis là, je vais me faire un petit peu l'avocat du diable, vous parlez beaucoup dans votre mémoire que vous ne voulez pas un projet résidentiel de condos de luxe. Si on avait proposé un projet qui aurait un pourcentage de logements abordables, est-ce que vous auriez réagi de la même façon ?

M. SAMIR SAUL:

805 Exactement. Parce qu'il s'agit de rendre à des mains privées ce qui appartient au grand public, et que ces mains soient celles de personnes très fortunées rend la chose beaucoup plus choquante, mais elle ne change pas sa nature. Sa nature, c'est le passage e cette propriété publique, de ce qui appartient à la collectivité, à des individus. Le caractère
810 luxe ou condos haut de gamme rend la chose beaucoup plus offensante, mais elle n'en change pas sa nature profonde.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

815 Vous êtes sans doute au courant que les universités n'ont pas de budget de fonctionnement pour entretenir des bâtiments patrimoniaux, que ce soit l'Université de Montréal ou l'Université McGill, etc. Il n'y a pas de subvention à ce niveau-là.

Je pense que le débat sur le patrimoine religieux du Québec, et en particulier de la Ville de Montréal, a été fait depuis plusieurs années, les sites ont été identifiés. Il y en a 600 à Montréal à protéger, et ça, ça comprend non seulement les églises, mais les couvents, les monastères, etc.

820

Certains groupes, et aussi, je pense, dans une certaine mesure certains ministères ou administrations ou instances publiques ont pris le chemin finalement de la privatisation, une forme de mécénat d'une certaine façon parce que c'est quand même des gros investissements qui doivent être faits pour rénover certains bâtiments et rendre leur réaffectation optimale. Je ne parle pas seulement de juste rénover, mais quand même de faire quelque chose...

825

M. SAMIR SAUL:

830

Très bien.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

C'est un joyau et puis on fait un joyau de la couronne. Et le débat quand même est là depuis plusieurs années. Dans certains cas, dans certains endroits, on a accepté dans certains quartiers que ce soit pris par le privé. Alors, on se demande pour vous, il n'y a aucune possibilité dans la préservation du mont Royal d'avoir aussi un apport du privé qui est non seulement un mécénat, mais qui est aussi une prise en charge complète finalement ? Et, naturellement, il y a toujours un intérêt financier, même un mécénat, il y a aussi une réduction d'impôt, il faut quand même être clair.

835

840

Alors, pour vous, vous excluez d'une certaine façon cette avenue-là pour le flanc nord du mont Royal ; c'est ça qu'on doit comprendre ?

845

M. SAMIR SAUL:

Je pense qu'il faut bien garder à l'esprit que nous avons affaire à une université. L'université doit être un modèle. Elle soit être un phare pour la conservation, pour la mise en valeur de tout ce qui est culturel et tout ce qui appartient à la société. Il ne s'agit pas d'un simple propriétaire comme les autres. L'Université doit être un modèle, doit être un citoyen modèle, doit être un exemple pour tous. Et on s'attend à ce que notre université joue ce rôle. Nous sommes fiers de notre université, nous y croyons et nous ne voulons pas la voir déchoir et accepter des transactions néfastes à notre société.

850

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

855

D'accord. Maître Vieira ?

M. ARLINDO VIEIRA:

860

Vous affirmez à plusieurs reprises une certaine responsabilité sociale qui appartient à l'Université. Vous arrivez en même temps à la conclusion qu'elle ne peut pas, seule, assumer dans son intégralité toute cette responsabilité ce qui vous mène, donc, à la proposition du comité élargi dont vous avez parlé à la fin.

865

Ma question est, d'abord, qui va prendre l'initiative de tout ça ? Et comment ça va se faire cette concertation ? Et la question inévitable : Si ça ne marche pas, qu'est-ce qu'on fait ?

M. SAMIR SAUL:

870

D'abord, qui va prendre l'initiative. Il y a certainement des universitaires tout à fait prêts à prendre l'initiative et on voit autour de nous beaucoup de citoyens très concernés qui se sont manifestés avec un remarquable sens du devoir, un remarquable sens de l'implication sociale. Il y a beaucoup de monde ici et l'initiative, qu'elle vienne des citoyens, qu'elle vienne des universitaires, importe peu, mais la formation du comité ne devrait pas être un démarche difficile.

875

Maintenant, qu'est-ce qui viendra après. D'abord, essayons. D'abord, essayons, réunissons la documentation que l'Université a entre les mains pour voir qu'est-ce qui a été fait. On ne le sait pas, peut-être que beaucoup de choses ont été faites. On ne le sait pas. Peut-être que rien n'a été fait. On ne le sait pas. Que le comité se mette à l'œuvre et le comité sera une formidable pépinière d'idées pour la suite.

880

Dès qu'on aura réuni des personnes éclairées, intéressées surtout à cette finalité, cet objectif de conserver une pièce importante du patrimoine culturel, les idées ne vont pas manquer. Et je suis sûr, je suis convaincu que l'on pourra mobiliser les ministères pour cette question de manière à obtenir, à aider l'Université de Montréal si effectivement elle a besoin d'aide parce qu'il semblerait que ce soit ça. Mais je dis ça sous toutes réserves parce qu'on n'a pas l'information.

885

890

M. ARLINDO VIEIRA:

Et avez-vous réfléchi à un éventuel échéancier, un horizon dans le temps et qu'est-ce qui arriverait entre temps au bâtiment dans cette période ?

M. SAMIR SAUL:

895

Je pense que le comité pourrait en se mettant à l'œuvre déterminer le calendrier de son travail des suites à donner. Je ne me sens pas à l'aise de lui établir un calendrier moi-même ; je pense que c'est au comité de se concerter et d'établir le calendrier réaliste qu'il considère nécessaire.

900

M. ARLINDO VIEIRA:

905

Dans un autre ordre d'idée, vous faites un peu la comparaison avec l'attitude de l'Université McGill et de Concordia en leur attribuant une note que je dirais positive. Et vous considérez que l'Université de Montréal est plutôt un mauvais citoyen corporatif, si on peut utiliser cette formule.

910

Est-ce que vous avez fait une comparaison par exemple en regardant le financement auquel ont pu bénéficier les autres universités ou les besoins en termes d'espace, etc. ? Est-ce que vous avez des comparables qui pourraient vraiment... ?

M. SAMIR SAUL:

915

Nous avons simplement besoin d'espace à l'Université de Montréal. La chose n'est pas en doute. Nous avons certainement besoin d'espace et le pavillon, le 1420 répond à une partie des besoins de l'Université de Montréal, et on a là, sur place, une réserve d'espace à utiliser de sorte que les besoins de McGill et de Concordia sont très réels, les nôtres aussi.

920

M. ARLINDO VIEIRA:

925

Mais est-ce que vous avez par exemple regardé s'ils ont eu accès à d'autres sources de financement qui ne sont pas disponibles pour l'Université de Montréal ? Je parle par exemple des fondations, etc., qui eux peut-être ont plus facilement accès que l'Université de Montréal ?

M. SAMIR SAUL:

930

Je suppose. Je ne peux pas vous dire qui Concordia a contacté, qui l'UQAM a contacté. Mais je suis convaincu que l'Université de Montréal, l'Université de Montréal étant la première université francophone du Québec, ne devrait pas avoir de difficulté à mobiliser les personnes et les institutions concernées et intéressées à défendre la culture francophone au Québec.

935 Je ne vois aucun... il est certain que McGill a un fonds de dotation beaucoup plus
élevé que celui de l'Université de Montréal, personne ne l'ignore. Mais lorsqu'une cause est
intéressante, elle est bonne, elle est d'intérêt public comme celle-ci, je suis convaincu
qu'avec les efforts et la mobilisation des esprits et de l'opinion, les appuis seront au rendez-
vous autant.

940 **M. ARLINDO VIEIRA:**

Maintenant sur des petits points, certaines précisions. Vous ne l'avez pas évoqué
aujourd'hui, mais dans votre mémoire, vous parlez que l'Université, à la page 2, « *privatise
un terrain dont une partie leur a été cédée pour une somme symbolique d'un dollar.* » Est-
945 ce que vous pouvez élaborer un peu ? À quoi vous faites référence ?

M. SAMIR SAUL:

950 Il y a une partie du terrain à côté de l'immeuble qui a été à un dollar ; ce n'est pas
l'immeuble lui-même, mais une petite partie qui a été cédée à un dollar.

M. ARLINDO VIEIRA:

955 Qui a été cédé à qui ?

M. SAMIR SAUL:

À l'Université de Montréal.

960 **M. ARLINDO VIEIRA:**

À l'Université de Montréal ?

M. SAMIR SAUL:

965

Oui.

M. ARLINDO VIEIRA:

970

Par qui ?

M. SAMIR SAUL:

Par les Sœurs.

M. ARLINDO VIEIRA:

975

O.K., je comprends.

M. SAMIR SAUL:

980

Par les vendeurs, la congrégation.

M. ARLINDO VIEIRA:

985

Et vous mentionnez aussi que les nouveaux accès à la montagne, ça aurait aussi un impact sur ces accès-là, à la fin de la page 2.

M. SAMIR SAUL:

Hum, hum.

990

M. ARLINDO VIEIRA:

Dans quel sens que les accès du public à la montagne seraient affectés par le projet ?

995

M. SAMIR SAUL:

1000 Ben, l'accès en termes de vue de la montagne principalement puisque l'immeuble devient un immeuble privé. On n'a plus accès à l'immeuble comme membre du public. J'ai entendu le promoteur promettre un sentier actuellement pour le public. Certes, mais c'est une petite passerelle pour un lieu qui devrait être visible et accessible totalement, intégralement.

M. ARLINDO VIEIRA:

1005

Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1010

Merci beaucoup, Monsieur Saul.

M. SAMIR SAUL:

Merci, Madame. Merci, Monsieur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1015

J'inviterais maintenant monsieur Marc Vanier Vincent. Bonsoir.

M. MARC VANIER VINCENT:

1020

Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Monsieur. Écoutez, je viens avec une petite note anecdotique supplémentaire. J'ai été ancien étudiant des Sœurs en plus, alors, c'était simplement pour vous dire qu'il y a un lien assez fort quand même malgré ça fait très longtemps. Alors, je présente mon mémoire en qualité de citoyen d'Outremont.

(LECTURE DU MÉMOIRE)

1025

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1030

Merci, Monsieur Vincent. J'aimerais regarder avec vous la vision du flanc nord que vous nous proposez. On comprend très bien qu'il y a un lien émotif, vous n'êtes pas le seul à l'avoir. Vous parlez de souvenance, de patrimoine immatériel si on peut s'exprimer ainsi, de mémoire vivante par rapport au souvenir et à la fonction qu'avait cet immeuble.

1035

On a parlé hier qu'il n'y a aucun aspect juridique ou loi ou réglementation qui peut protéger l'intérieur patrimonial de l'immeuble. Quand on fait la réfection, que ce soit pour l'Université de Montréal ou que ce soit pour un projet privé, c'est très difficile d'insister sur certaines choses qui doivent être protégées.

1040

Dans ce cas-ci, on a deux projets de règlement et on a aussi un Accord de développement qui spécifient des choses très très particulières, dont la chapelle, etc., l'accès à la montagne, et moi je me demande comment vous voyez finalement... je n'ai jamais vu un campus où tout le monde tout d'un coup le dimanche peut se rendre et entrer dans l'immeuble et aller visiter les laboratoires du BRAMS.

1045

Où est-ce que ça se situe exactement comme vision de garder un campus pour l'Université, mais qui n'est pas accessible au public, alors que vous avez un autre projet qui dit on va le rendre accessible une fois par mois. On peut dire on va le rendre accessible une fois par semaine. Mais est-ce que vous pensez que vous allez avoir plus accès à cette souvenance avec un projet de l'Université de Montréal ou... Est-ce qu'il y aura des activités dans la chapelle ? On ne sait pas qu'est-ce qu'ils vont en faire de la chapelle. Vous avez un autre projet où vous avez la certitude d'y aller tous les mois. Qu'est-ce que vous choisissez ?

1050

M. MARC VANIER VINCENT:

1055 Quand vous parlez de certitude, j'ai un grand doute parce qu'il y a eu une
argumentation hier soir qui était à l'effet par exemple des frais de condo et tout ça et qui a
dit écoutez, à la longue, quand monsieur... quand la firme Catania va se retirer, qu'est-ce
qui va dire que ce patrimoine va être conservé, va être entretenu, va être gardé en bon
état ? Alors ça, ça m'a un peu bousculé. J'ai remis en doute la possibilité de justement
1060 garder un accès sécurisé à cette place-là. J'y suis jamais allé, mais j'en entends parler
beaucoup. Et comme j'enseigne les arts plastiques, l'histoire de l'art, ça me touche et puis
ça, ça m'a beaucoup bousculé cet argument-là.

1065 Quant au fait qu'on puisse aller à cet endroit plus souvent qu'une fois par mois pour
aller faire... pour une manifestation culturelle ou autre chose, moi je suis dans une école où
on enseigne la musique, alors, on a souvent des concerts, on va relativement fréquemment
à la Salle Claude-Champagne et on entend parler, bon, de revente et de ci et de ça. On
entend parler que certains départements de l'Université de Montréal auraient pu être
déménagés là, dont des éléments du département de musique, ç'aurait pu être le cas. Alors
1070 donc, ça pour moi, c'est une ouverture vers quelque chose qui pourrait devenir ou qui
pourrait augmenter la capacité publique de cet endroit-là.

1075 Le fait qu'il soit à flanc de montagne aussi. Les gens envahissent la montagne, pas
seulement une fois par fin de semaine, mais ils envahissent la montagne. Qu'est-ce qui les
empêcherait de descendre dans un parc qui serait aménagé aux abords de cet édifice-là ou
qu'ils viendraient entendre quelque chose ou qu'ils viendraient peut-être manger une croûte
à l'intérieur de ce grand édifice-là. Parce que la cour intérieure, ça peut être utilisé à bien
des choses ; ça pourrait être un lieu de rencontre, ça pourrait devenir un lieu supplémentaire
de rencontre.

1080 Alors, je ne vois pas pourquoi on arrête la réflexion sur le fait que cet édifice pourrait
se donner une plus value sociale, une plus value d'ouverture. Et c'est là que je veux en
venir avec ma présentation. On a fait beaucoup de voyages récemment et puis on est allé
voir aussi des grands monuments historiques et puis j'ai l'impression qu'on a tendance à
démolir beaucoup de nos monuments historiques. Alors, qu'est-ce qu'on va laisser pour
1085 plus tard ? Qu'est-ce que les gens plus tard vont dire de notre société si la majorité de nos
grandes institutions laissent nos édifices comme ça, nos grands monuments ?

1090 Alors, je n'ai pas l'impression qu'il y a quelque chose qui va durer si on n'arrête pas
ce genre de saccage des grands monuments ou des grands édifices ou des grandes balises
culturelles qu'on a, comme cet édifice-là.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1095 Alors, si je comprends bien, dans le scénario d'un statu quo, il faudrait que l'Université de Montréal non seulement aménage cet immeuble pour l'Institut national de santé, etc., pour des départements particuliers à l'Université, mais aussi de réaménager l'extérieur parce qu'en ce moment, c'est seulement du stationnement ; elle devrait faire un effort de réaménagement aussi autour de l'édifice ?

M. MARC VANIER VINCENT:

1100 Ça pourrait être intéressant, oui. Il n'y a rien qui empêche un partenariat privé-public pour différentes choses. Moi je ne suis pas un spécialiste dans ces choses-là, mais tout ce que je fais, c'est que je regarde un édifice et j'imagine ce qu'on pourrait faire avec. Je ne suis pas... je n'ai aucune notion dans ces domaines-là et c'est pour ça que je veux remercier les personnes qui ont parlé avant moi parce que ça m'a ouvert les yeux. En même temps, je regrette aussi qu'il n'y ait pas une place plus grande des jeunes ici pour entendre tout ça parce que le patrimoine, c'est quelque chose qu'eux aussi vont devoir défendre éventuellement.

1110 Mais il devrait y avoir une manière de fonctionner où on peut garantir un accès au public, où on peut permettre un certain partenariat avec qui que ce soit qui serait intéressé à valoriser le lieu pour le rendre encore plus accueillant et public. De le laisser aller comme ça, je trouve ça extrêmement dommage, extrêmement difficile à accepter.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1115 D'accord. Maître Vieira ?

M. ARLINDO VIEIRA:

1120 Vous semblez dire que vous ne vous attendez pas à ce que le privé puisse participer à la préservation de la mémoire et du patrimoine. Est-ce que ça s'applique dans tous les cas, le privé ne peut jamais prendre à sa charge ce type de...

M. MARC VANIER VINCENT:

1125 Juste avant d'arriver ici il y a à peu près une semaine pour écouter la première audience, on a entendu parler de Marianapolis qui a été vendu. Ça, c'est l'autre côté. Ce n'est pas dans les mêmes conditions, je ne connais pas les détails de ce dossier-là, mais ça a été vendu à un privé ou c'est en voie d'être vendu. Alors, c'est un autre morceau qui s'en va.

1130

On ne peut pas comme j'ai dit... j'ai repris une phrase que j'avais entendue, on ne peut pas non plus garder des éléphants blancs. Effectivement, on ne peut pas tout garder le patrimoine. Il y a des éléments qu'on peut conserver et pour moi, j'ai l'impression que cet élément-là, même s'il n'est pas classifié, il représente quelque chose juste par sa stature. Il

1135

représente quelque chose qui ne doit pas être perdu.

Alors, le privé pourrait éventuellement reprendre bien des choses, on a parlé des églises, de grandes constructions religieuses qui, éventuellement, il va falloir qu'on les offre à quelqu'un, on ne peut pas toutes les prendre ; l'état ne peut pas tout prendre, l'université ne peut pas tout prendre, mais dans ce cas-ci, c'est comme un geste naturel de le conserver pour l'Université. Il me semble que ça n'a pas... ça tombe sous le sens.

1140

Puis de voir l'Université baisser les bras dans un projet de 150 M\$ par rapport à un rêve potentiel de quelques milliards de dollars dans la cour de triage, pour moi, c'est comme laisser tomber l'examen de passage avant de rentrer pour faire le gros test. L'important pour moi, c'est que s'ils réussissent la remise à niveau, puis la revitalisation de cet édifice-là, je pense qu'on va avoir beaucoup plus confiance en eux quand ils vont nous approcher pour nous présenter la gare de triage telle qu'ils la voient selon, bon, les modifications qu'ils vont apporter éventuellement.

1145

Alors, pour moi, c'est comme une espèce de passage obligé. Il faut qu'ils conservent, il faut qu'ils fassent attention à ce qu'ils ont présentement, qu'ils ne le vendent pas à tout prix pour ensuite pouvoir dire avec assurance «écoute, la gare de triage, on est capable de faire quelque chose là.»

1150

M. ARLINDO VIEIRA :

1155

Dans votre conclusion, vous dites qu'il nous incombe de participer à la revitalisation de ce lieu, à la préservation, etc. et vous invitez un peu à aller plus loin en disant qu'on peut se tailler une place... *« il peut se tailler une place dans notre environnement par un projet généreux et axé sur l'ouverture du lieu à la population. »*

1160

Donc, vous allez au-delà d'une simple fonction comme bâtiment éducatif, si je comprends bien ?

M. MARC VANIER VINCENT:

1165

Je suis juste à côté de l'Université McGill quand je travaille et il m'arrive fréquemment d'aller me prélasser ou d'aller prendre un 15 minutes, 20 minutes pour me vider l'esprit des adolescents, d'aller me promener dans le campus de McGill. Qu'est-ce qui dit qu'on ne pourrait pas aller dans ce lieu-là, puis, je ne sais pas, moi, écoutez, prendre une bouchée à

1170

quelque part s'il y a une espèce, bon, un partenariat avec quelqu'un qui s'occupe de faire un peu de restauration à l'intérieur de cet édifice-là ?

1175 Qu'est-ce qui ne nous inviterait à justement investir ce lieu-là non pas seulement pour aller prendre des cours, mais justement pour aller écouter quelque chose ou se ressourcer ?

M. ARLINDO VIEIRA:

1180 Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1185 Merci, Monsieur Vincent. On va prendre une pause de 15 minutes.

SUSPENSION... REPRISE

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1190 Alors, on va poursuivre si vous voulez bien avec monsieur Louis Dumont.

M. LOUIS DUMONT:

1195 Madame la présidente, Monsieur le commissaire, merci de me donner l'occasion de faire une présentation concernant le projet qui est présenté. Je vais m'écarter un peu beaucoup du mémoire que j'ai déposé à titre personnel. J'ai assisté à toutes les présentations, presque toutes les présentations, lors des journées de demande d'information et, cette semaine, les trois séances de présentation des mémoires.

1200 D'abord, qui suis-je ? Louis Dumont. Je suis professeur à l'Université de Montréal. Je suis sur le campus ou je circule sur le campus depuis 1972, d'abord à titre d'étudiant et ensuite, je suis revenu à mon *alma mater* comme professeur. Outre le fait que j'ai des fonctions syndicales, je travaille et je collabore avec plusieurs instances universitaires, donc instances universitaires, plusieurs comités qui sont liés aux politiques budgétaires de
1205 l'Université ; j'ai travaillé sur plusieurs comités qui sont liés au développement de l'université, au recrutement des étudiants, au développement physique. Donc, il y a des projets qui ont été réfléchis, qui ont été discutés avec beaucoup de mes collègues. Donc, une réflexion et une connaissance de certains éléments relatifs au dossier qui nous concerne et je pense
1210 que ça peut être d'intérêt pour l'Office de consultation.

1215 Ma présentation va se diviser en trois séquences. La première, étant donné que j'ai suivi l'ensemble des interventions qui ont été faites lors des journées d'information et les plus récentes concernant la présentation des mémoires, le sentiment général qui ressort de ces présentations-là. La deuxième, c'est les scénarios envisageables. Il y a eu beaucoup de questions de votre part qui ont émané en termes de quels sont les scénarios envisageables pour le développement du 1420 Mont-Royal et des terrains qui jouxtent ce joyau patrimonial ? Et ensuite est-ce qu'il y a des avantages aux positions que l'on défend comme professeur ?

1220 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Est-ce que je peux vous interrompre deux secondes ?

1225 **M. LOUIS DUMONT:**

Oui.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1230 Parce que le mémoire que vous nous avez envoyé, c'était en tant que citoyen.

M. LOUIS DUMONT:

Oui.

1235 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Et ce soir, vous faites cette présentation en tant que citoyen ?

1240 **M. LOUIS DUMONT:**

En tant que citoyen et professeur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1245 Et professeur. D'accord.

M. LOUIS DUMONT:

1250 Je suis interpellé par la privatisation du flanc nord du mont Royal. Le premier élément, je pense que ce projet, c'est un épouvantable gâchis. C'est absolument

destructeur pour l'image de l'Université ; il y a plusieurs personnes qui ont émis des commentaires et moi je suis très malheureux d'être ici. Je pense qu'il y aurait des occasions peut-être plus agréables de se rencontrer que d'essayer de corriger un peu les positions qui ont été prises par la direction de l'Université.

1255

Donc, c'est un épouvantable gâchis. Le plus vite ce dossier va être terminé, mieux ça va être pour l'Université pour plusieurs raisons. C'est qu'en 2010, il y a une grande campagne qui va être lancée, elle est déjà lancée, une campagne pas souterraine, mais silencieuse pour l'année 2009 et en 2010, c'est une grande campagne, ça se fait à tous les 10 ans. Donc, l'Université essaie de recueillir des fonds. L'autre élément, c'est qu'il va y avoir un changement de direction à l'université. Donc, en 2010, il y aura une nouvelle équipe rectorale. Donc, c'est des événements dont il faut tenir compte.

1260

Pour revenir au premier élément de ma présentation, le sentiment général quand on est dans la salle et qu'on regarde un petit peu ce que tout le monde a dit. Je pense que ce que ni l'Université, la direction de l'Université, n'avait vu, ni les responsables de la Ville, ni le responsable de l'arrondissement, ni vous, c'est une question fondamentale de bien public et de bien privé. La première fois, la première journée que j'ai assisté, tout le monde avait l'air souriant, vous aviez l'air... bon, on va poser des questions sur ce que j'appelle la dentelle du projet : Est-ce que les fenêtres sont correctes ? Est-ce qu'on maintient la valeur architecturale du bâtiment ? Est-ce qu'on va respecter le flanc ? La verdure du terrain ? Est-ce qu'on va respecter les hauteurs ? Ça, pour moi, c'est la dentelle.

1265

1270

Mais le fond qui est ressorti de 90% des interventions, c'est quelque chose de... je pense que c'est quelque chose de très émotif et de très senti. Personne n'aurait pu prévoir qu'il y avait tant de personnes, de citoyens qui habituellement sont silencieux qui se sont levés et qui ont dit un gros « non, nous ne voulons pas que le 1420 soit privatisé. »

1275

Le 1420, c'est un immeuble, mais c'est aussi le flanc nord du mont Royal. C'est une composante qu'on ne peut pas oublier et il y a une question de sentiment d'appartenance qu'on a senti, une question de valeur, une question citoyenne qui a été adressée à vous en tant que représentants de l'Office de consultation, et il faut y être excessivement attentif. Je pense que c'est quelque chose de senti et qui n'a rien à voir avec les investissements et les dollars. Je pense que c'est peut-être quelque chose qui est plus fondamental. Ce qui a été dit, c'est non, pas à la vente du 1420 et de la privatisation, c'est non à la privatisation du flanc nord du mont Royal.

1280

1285

Donc, il faut s'éloigner de l'immeuble : comment on va le transformer, comment on va l'utiliser. C'est non à la privatisation du mont Royal et de laisser, de développer des accès via Vincent d'Indy, via le boisé St-Jean-Baptiste. C'est aussi non à la privatisation du bâtiment. On a donné des garanties sur l'accès à la chapelle, puis on a vu que ces

1290

arguments-là ont été complètement démontés, il n'y aura pas d'accès public à la chapelle. Aucune garantie ne peut être donnée sur le long terme. Non plus sur le sentier dans le boisé. Est-ce que ce sera une garantie à long terme ? Le promoteur dans 5 ans ou dans 10 ans ne sera plus là. Vous ne serez plus là pour dire aux propriétaires vous devez faire ci. Il n'y a aucune garantie. C'est un problème. Et je pense que de le conserver dans le patrimoine de l'université, il y a des garanties, j'y reviendrai plus tard.

Le troisième élément, c'est aussi un non à la privatisation de lieu patrimonial et de l'histoire parce que l'histoire, ce n'est pas qu'un immeuble que l'on regarde, c'est quelque chose dans lequel il faut circuler. À Montréal, à l'Université de Montréal, si vous voulez faire connaître l'Université, vous demandez à des jeunes de venir. L'immeuble principal, ils entrent dans le hall d'honneur et ils sont émerveillés de ce qu'il y a là parce que c'est une œuvre majestueuse.

Tout ce qu'on a entendu des citoyens qui ont circulé dans le pavillon 1420, la chapelle, elle est extraordinaire en termes architectural, en termes de sonorité et il faut essayer d'imaginer des moyens pour préserver ces deux éléments-là, de les préserver au sens public. Donc, le sentiment général, c'est que privatiser, c'est une perte irréparable.

Maintenant, le promoteur a rencontré des groupes, a dit : « Je vais verdir l'arrière de la cour, je vais enlever du macadam, je vais avoir du gazon », mais les garanties qui sont données, les garanties de préservation du patrimoine, hier, il y a eu des arguments qui ont été invoqués, moi j'ai été un peu ébranlé, comme le présentateur de tout à l'heure, c'est que ces garanties-là ne tiendront pas. Je pense que collectivement, on a une responsabilité de dire on ne peut pas rejeter du revers de la main, dire les garanties sont là, on peut y aller. Il n'y a aucune garantie sur le moyen ou sur le long terme. Moi, ça m'inquiète énormément.

Maintenant, le fait qu'on maintienne le 1420 Mont-Royal comme un bien public, qu'est-ce qu'on va faire ? Qui va faire quoi ? Madame la présidente, vous étiez... vous avez posé beaucoup de questions sur comment allons-nous faire pour préserver le 1420, bonifier le 1420, faire en sorte qu'on maintienne sa valeur architecturale. Comment allons-nous faire ça ? C'est une bonne question.

Il y a des réponses qui n'ont pas été fournies par la direction de l'Université de Montréal parce que ce qu'ils ont vu dans le 1420, c'est un coût. Ils n'ont pas vu l'histoire dans ce bâtiment, ils n'ont pas vu l'obligation citoyenne de l'Université de dire nous allons préserver ce lieu et nous allons tout faire pour le vitaliser.

Alors, réfléchissons un petit peu à comment l'Université pourrait faire pour préserver ce lieu, aménager ce lieu, utiliser ce lieu, démocratiser ce lieu et en faire quelque chose qui va maintenir l'histoire pour les prochaines générations.

1335 Premièrement, à l'Université, nous avons l'expertise : nous avons une faculté d'aménagement ; nous avons un département ou une école d'urbanisme ; nous avons un département d'aménagement, nous avons les experts en termes de patrimoine bâti, de préservation, et des gens qui sont des spécialistes dans le développement d'une architecture qui respecte le patrimoine bâti.

1340 Je voulais tout simplement vous référer à un document qui s'appelle *L'Étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal*, c'est un document qui est sur le site de l'Université - j'imagine que vous ne l'avez pas. En mai 2008, c'est un document qui a été produit par la chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti, un projet de recherche qui a été commandé par l'Université de Montréal pour faire un survol de
1345 la valeur patrimoniale des bâtiments que l'Université possède.

Donc, si on fait l'ensemble de tout le campus, il y en a beaucoup des bâtiments. Et est-ce que l'Université a déjà procédé à des améliorations de bâtiments semblables au 1420 ? Est-ce que l'Université a déjà acheté un couvent ou un monastère ? Est-ce que
1350 l'Université a déjà aménagé un tel bâtiment ? Est-ce qu'à l'heure actuelle, on a conservé ce bâtiment ? Est-ce qu'à l'heure actuelle, il est fonctionnel ? Est-ce que les étudiants circulent ? Est-ce que c'est harmonieux comme développement ? La réponse est oui.

Le bâtiment qui a été récupéré, qui a été acheté, c'est le pavillon où est logé la
1355 faculté d'aménagement sur Côte-Sainte-Catherine ; c'est le bâtiment qui jouxte le nouvel édifice des HEC. Ce bâtiment-là a été construit en 1936. C'était un monastère. Il a été acheté par l'Université. Il a été utilisé pendant nombre d'années. Il a été rénové en 1995 par la firme d'architectes Saucier Perrotte Menkès Shooner Dagenais ; le travail a été exceptionnel, il s'est mérité le prix d'excellence en architecture de *Canadian Architect* en
1360 1995. Nous avons les compétences, nous avons l'expérience et nous avons le savoir. Ce qui manque, c'est la volonté pour être capable de faire la même chose avec le 1420 Mont-Royal. Pour l'expertise, je pense que ça ne cause aucun problème.

L'élément suivant. Qui va payer ? D'où va venir l'argent pour financer la mise à
1365 niveau du 1420, la bonification de cet immeuble, la libre circulation des étudiants, des populations, l'utilisation de la chapelle ? Je vous rappelle qu'il y a déjà l'équivalent de 40 M\$ qui ont été investis dans ce bâtiment pour base pour d'autres unités qui sont déjà installées dans le bâtiment. Il y a eu de l'inflation en termes de coût de rénovation de quelque 60 M\$; on a éventuellement mis sur la table 100 M\$ qui est devenu 120 M\$ qui est devenu 150 M\$.
1370 Vous parliez du 200 M\$ en tenant compte de ce que Catania veut faire avec l'immeuble en disant je vais détruire, éliminer les dalles de ciment pour construire, autrement dit, je garde la coquille, je garde la chapelle, je change tout.

1375 Si on prenait le temps avec nos compétences que nous avons à l'Université, les architectes, les urbanistes, les gens qui sont connaisseurs en patrimoine bâti, qui ont déjà travaillé sur des aménagements d'églises ou de pavillons semblables, à mon avis, à l'avis de plusieurs, ajoutez un 60 M\$ serait suffisant. Mais d'où va venir le 60 M\$? L'avez-vous dans vos poches ? Non. Je ne l'ai pas dans mes poches non plus. Où est-il ?

1380 Le 60 M\$, essayons d'imaginer que cet aménagement-là se fait par phases, de 2009 sur un horizon de 5 ans, ce qui était prévu. Sur un horizon de 5 ans, on aménage peu à peu le pavillon pour l'occuper graduellement et récupérer les unités qui sont en périphérie du campus et pour lesquelles l'Université est obligée de payer un loyer ; donc, il y a des coûts à loger des personnes dans des édifices qui sont loués. Le 60 M\$, comment allons-nous le
1385 financer ? Si vous prenez le document qui s'intitule *États financiers*, il n'y a pas de magie dans les fonds disponibles, vous allez à la page 2, il y a une série de colonnes de chiffres à la page 2 de 33. Donc, ça s'intitule *États financiers*, vous avez *Produits et charges*. Ça va ?

À la page 2. Simplement pour vous dire que l'Université n'a pas un énorme fonds de
1390 dotation. Alors, si on regarde dans les colonnes du haut, et vous allez voir *Fonds de dotation*, *Fonds de souscription et fonds de dotation*. Vous regardez les montants qui sont récoltés, en 2008 et en 2007, en 2008 dans le fond, *souscriptions*, vous avez 32 M\$ que l'Université est allée chercher en termes de dons. En 2008, on a 19 M\$. Alors, c'est ce que l'Université va accueillir en dons qui sont affectés à des bourses, à des développements
1395 d'unité, qui sont laissés à l'Université pour utilisation selon le bon vouloir de la direction.

J'ai estimé par exemple que... on va le mettre à 20 M\$, habituellement, l'Université sur un horizon, je dirais de 2000 à aujourd'hui, l'Université quand ils ont des bâtiments qui sont construits, des bâtiments neufs, on va chercher de l'argent du fédéral, on va chercher
1400 de l'argent du provincial, on demande à des donateurs de fournir de l'argent. Donc, une campagne spécifique sur un individu, par exemple l'immeuble Marcelle et Jean Coutu, notre ami pharmacien a fourni un certain nombre de millions pour financer l'immeuble. Et il y a toujours une partie que l'Université doit fournir parce qu'elle n'est pas capable de convaincre suffisamment de donateurs. Habituellement cette portion-là est entre 20 et 30%. Donc,
1405 l'Université doit fournir 20 à 30%.

Alors, vous avez votre 60 M\$, vous dites j'ai un 20% qui doit être assumé par l'Université. L'Université va avoir à assumer 12 M\$ du financement pour la mise à niveau progressive sur un horizon de 5 ans pour le 1420. Donc, le 12 M\$ divisé en 5, ça vous donne 2.4 M\$ par année. C'est la quote-part de l'Université, à partir du fonds des dotations, de ce qu'elle reçoit, investir, convaincre les donateurs, dire nous avons un immeuble extraordinaire, c'est du patrimoine bâti, c'est l'histoire. Nous allons le conserver, nous allons l'aménager, nous allons en faire un projet porteur pour l'Université à l'international. Un peu

1415 comme ce que le collègue Marc Renaud a dit, c'est une seconde image de l'Université par rapport à Roger Gaudry.

1420 Laissons la tour, passons à cette image-là. Vous avez un immeuble qui est enchâssé dans une montagne. Donc, l'Université investit 2.5 M\$ par année. Vous me direz : Monsieur Dumont, on est loin du 60 M\$. On a déjà un 12 M\$ sur nos 5 ans. Il nous reste 38 M\$ à aller chercher... 48 M\$.

1425 La semaine dernière, de l'autre côté de la montagne, la ministre des Affaires municipales, madame Normandeau, Nathalie Normandeau, a annoncé fièrement : « Le gouvernement est content d'investir dans la préservation du patrimoine bâti à l'Université McGill. » Ils ont investi 20 M\$ pour protéger le Stade Percival-Molson et l'agrandir. Elle a dit textuellement : « C'est pour du patrimoine bâti. » Je ne vois pas pourquoi madame Normandeau, ministre des Affaires municipales, le gouvernement, ne pourrait pas dire : « Nous allons traverser la montagne et nous allons aussi investir un 20 M\$ pour protéger le patrimoine bâti de l'Université de Montréal. » Je vous rappelle que le 20 M\$ est accordé à
1430 l'Université McGill. Alors, on demande : Qu'est-ce que vous allez faire ? Ou d'où vient l'argent ? C'est un scénario parmi d'autres.

1435 Alors, nous avons notre 20 M\$ qui vient du gouvernement du Québec sur un horizon de 5 ans et nous avons 12 M\$ qui vient de donateurs de l'Université, et ça nous amène à 32 M\$. Le 32 M\$, c'est le 50% que le fédéral demande pour dire nous allons investir dans les infrastructures pour bonifier, pour améliorer des infrastructures existantes dans les institutions postsecondaires et les universités. Donc, de dire que le scénario du fédéral, pensez-y pas, il est trop tard, c'est faux. Pourquoi c'est faux ? Je vous donne un exemple de la rapidité avec laquelle l'Université de Montréal quand elle veut peut le faire.

1440 Dans le budget 2000 du gouvernement fédéral, ils ont annoncé la mise sur pied d'un programme de champ de recherche du Canada qui était le recrutement et le maintien en poste de professeurs. 2 M\$ sur un horizon de 7 ans. En moins de trois mois, l'Université avait identifié les axes stratégiques, à qui on va donner cet avantage pour retenir les
1445 chercheurs, pour recruter les chercheurs qui sont aux États-Unis, qui sont en Europe, qui voudraient venir faire du travail de pointe à l'Université. En moins de trois mois, trois mois, c'est pas loin trois mois, c'est mars, avril, mai, juin, en moins de trois mois, ils ont développé des axes stratégiques, ils ont monté un dossier, ils ont identifié des personnes, ces personnes-là ont déposé des dossiers et l'année suivante, on commençait à faire du recrutement.
1450

Donc, ce n'est pas vrai que de dire parce que le fédéral a des montants d'infrastructures qui sont disponibles, il est trop tard pour l'Université de Montréal. Moi, je n'y crois pas, c'est faux. Avec un scénario comme celui-là, on peut commencer dès demain

1455 matin, dire nous allons déposer un projet. Ce projet-là est prêt à démarrer dans trois mois.
Il est déjà démarré le projet. Pourquoi il est déjà démarré ? Parce qu'on a déjà des unités
d'enseignement qui sont dans le pavillon, il y a des unités de recherche qui sont dans le
pavillon. Déménager ces unités-là, c'est absolument catastrophique, c'est ce que madame
Peretz a dit tout à l'heure. Les 16 M\$ qui sont investis vont être perdus. Donc, c'est un
1460 exemple de scénario.

Le deuxième exemple de scénario. Monsieur, vous demandiez tout à l'heure
comment Concordia a-t-il fait pour récolter des argents ? Ce qu'a fait Concordia, ils ont émis
des obligations. L'Université pourrait faire exactement la même chose. Je ne suis pas
1465 certain que ce soit le meilleur scénario, j'aime mieux le scénario de convaincre les
gouvernements et de convaincre les donateurs en ayant une image forte et une vraie
volonté pour dire nous sommes positionnés sur la montagne, nous avons une attitude
citoyenne et vous devez vous engager. Exactement comme on l'a fait avec le Musée des
Beaux-arts : ils ont trouvé des donateurs pour acheter l'église qui jouxte le musée et la
1470 transformer en préservant le caractère religieux. C'est formidable, sauf qu'il faut avoir une
volonté, puis il faut aller chercher les personnes qui veulent le faire. Ça prend des leaders,
ça prend des gens qui sont connus pour dire ce projet-là, est-il porteur.

Est-ce qu'on peut identifier des personnes qui vont vendre le 1420 à d'autres
1475 personnes, qui vont convaincre les ministères et même le premier ministre et dire vous
devez protéger. Pourquoi vous devez protéger ? Parce que c'est l'histoire et c'est les
jeunes qui vont circuler. C'est fondamental. Et c'est une des caractéristiques de
l'Université.

1480 Moi je ne comprends pas qu'on ait abandonné ces valeurs-là pour des dollars. Je
pense que l'ensemble des personnes, la plupart qui sont passées ici, c'est ce qu'ils vous ont
dit. Oubliez les dollars, pensez à l'histoire, pensez à la protection des vraies valeurs.

Pourquoi n'y a-t-il pas de volonté politique d'examiner ce scénario ? Parce que les
scénarios, il y en a eu plusieurs scénarios qu'on aurait pu examiner avec la direction de
1485 l'Université. À titre d'information, Madame, vous demandiez : Est-ce que dans le
développement du plan directeur, qu'est-ce qui s'est passé ? Est-ce que nous avons été
consultés ? Est-ce qu'il y a différents scénarios qui ont été proposés ? Comment s'est faite
cette consultation ?

1490 À mon avis, ce n'était pas une consultation, le projet était déjà ficelé. Quand vous
regardez ce document qui s'intitule *Plan directeur des espaces, phase A*, vous lirez le
document : on parle déjà que l'Université va s'établir sur deux campus. Quand vous avez
une direction qui vous dit nous allons sur deux campus, c'est inévitable qu'il y a des choix qui
doivent être faits et le choix qui a été fait, c'est de dire nous allons sur deux campus, nous
1495 allons oublier le 1420.

1500 Quand on parle du deuxième campus, à la page 11, « *Le plan directeur, la localisation des unités académiques sur deux sites.* » Alors, on avait déjà, déjà, identifié les deux sites. On est dans un processus de développement d'un plan directeur. Pendant qu'on développe le plan, pendant qu'on est normalement dans une période de réflexion, c'est comme si vous nous disiez aujourd'hui : Monsieur Dumont, vous vous présentez devant moi, vous pouvez parler, mais le 1420 est déjà vendu. Quoi que vous fassiez, c'est déjà vendu, ça ne donne rien. »

1505 Alors, quand on regarde la construction d'un plan directeur des espaces, toutes les options autres que celles d'un deuxième campus n'ont jamais été abordées. Il y a un problème de transparence et de démocratie. On est dans un milieu universitaire, on n'est pas dans une entreprise privée. Il y a beaucoup de mes collègues qui ont été fâchés, frustrés de cette façon de fonctionner de la direction.

1510 Quand on regarde la phase A à la fin du processus du plan directeur, c'était simplement : Nous signons un exil vers la gare de triage. Est-ce que c'est viable ? Moi, comme professeur, je suis très inquiet. Est-ce qu'il y a des risques inhérents à l'opération du déplacement vers le 1420 ? Là, je ne vous parle pas de discussions possibles sur l'éclatement des disciplines. Quand on parle d'interdisciplinarité, de multidisciplinarité, vous avez des étudiants qui fonctionnent dans différents programmes qui sont très ouverts.

1520 D'avoir un étudiant qui va suivre un cours à 9 heures dans un pavillon sur le site de la gare, qui doit revenir à 11 heures sur le pavillon de la montagne, qui doit retourner à 14 heures dans un pavillon à Outremont, qui doit revenir à 16 heures sur la montagne, je ne pense pas que ce soit une bonne option. Alors, l'idée de conserver une unité des fonctions recherche et enseignement, je pense que c'est fondamental pour une université. Sinon, on peut avoir un campus à Outremont, on va avoir un campus à Laval, on va avoir un campus sur la rive-sud. On pourrait même avoir un campus virtuel. Alors pourquoi, pourquoi Outremont ?

1530 Les risques inhérents à l'opération de la gare de triage sont énormes. Ils sont énormes, les risques. Pires que celui de l'Îlot Voyageur. Pourquoi ? On a déjà investi beaucoup en terme d'études, de... vous avez vu les belles maquettes qui ont été produites par une firme d'architectes et d'urbanistes. Ils vont faire un projet fantastique. « Nous avons publicisé, nous avons engagé des personnes qui vont nous aider. » Quand on regarde depuis que le site a été acheté et qu'on essaie de faire une publicité, il y en a pour 10 M\$. 10 M\$ qui sont partis, *pouf*, des belles maquettes. On reste avec des belles maquettes et un projet.

1540 Est-ce que le projet est viable ? Il y a un risque financier. Il y a quelqu'un qui a fait des... il y a des chiffres qui sont sur la table. Le gouvernement provincial s'est engagé pour 30 M\$. La Ville a dit nous allons mettre 60 M\$ sur un horizon de 3 ans. Pour l'instant. Pas de lettre signée. On prend l'engagement qu'il y aura un 60 M\$. Et on essaie de convaincre le fédéral de mettre un 30 M\$. On est à 120 M\$. L'Université n'a mis pour l'instant aucun sous.

1545 Le problème avec la gare de triage, c'est que dans le contrat de vente entre le Canadien Pacifique et la Ville de Montréal, il y a des clauses. Les premiers 25 M\$ de coûts pour la décontamination dont on ignore la teneur, parce que ce qui a été fait, ce n'est qu'en surface, on n'est pas allé très profond pour dire qu'est-ce qu'il y a dans le sol et le sous-sol, le premier 25 M\$ est au frais de l'Université. Après, le Canadien Pacifique, Jean Simard a dit : « Nous allons partager les coûts 50-50. »

1550 Le grand gagnant de cette opération, c'est évidemment le Canadien Pacifique qui va avoir de beaux rails neufs, qui se détache de la responsabilité de décontaminer une gare de triage. Ça fait plus de 100 ans qu'il y a des trains qui circulent, vous imaginez les résidus huileux qui sont imprégnés dans le sol ? Quelle profondeur ? Qu'est-ce qu'on va faire avec les sols ? Est-ce qu'on va les déplacer ? Est-ce qu'on les laisse là ? On n'a aucune idée. 1555 Combien tout cela va-t-il coûter ? On ne le sait pas et il n'y a aucune garantie.

1560 Moi comme professeur, je me dis si l'Université a signé un acte de vente dans lequel elle est responsable du premier 25 M\$ de décontamination, une fois que le fédéral aura payé son 30 M\$, il y a des risques. Personne ne peut dire aujourd'hui quelle est la valeur de ce risque-là. Personne ne peut vous dire nous avons les assurances du gouvernement fédéral qu'ils vont prendre le risque à 100%. Personne ne peut dire ça. Personne ne peut dire que le gouvernement provincial va assumer tous les risques. Il n'y a aucun document. Nous allons et nous aurons à vivre avec ce risque-là. Et je pense que l'Université dans les conditions actuelles ne peut pas prendre ce risque-là. C'est suicidaire pour l'Université. 1565

1570 Et là, je vous parle du foncier. On n'est même pas dans l'immobilier et il n'y a rien de construit. Vous avez un risque plus 25 M\$ et plus. Quand va arriver le temps de construire les pavillons, à quel moment vont-ils être construits ? Il y a un minimum, un délai de 3 ans. On est en 2009. Avant que tout ne soit décontaminé, s'il n'arrive rien, s'il n'y a pas de délai, si on n'observe pas que le viaduc, on doit le démolir et réfléchir à est-ce qu'il y aura un viaduc ou un tunnel sous les rails ? On ne sait pas combien de temps et quand l'Université va pouvoir construire les pavillons. Nous sommes dans le brouillard temporel en termes de disponibilité des pavillons.

1575 À l'inverse, nous avons, nous, l'Université, nous avons le 1420, nous avons des terrains qui peuvent être développés. Donc, pour la gare de triage, c'est un problème. En

1580 termes de financement de pavillons, on a des besoins d'espaces qui varient, reconnus par le ministère de 40 000 mètres carrés ; on dit qu'à l'interne, on a besoin de 70 000 mètres carrés. Faites votre choix. Le ministère ne va financer que 40 000 mètres carrés. On peut rêver qu'on aura un riche donateur qui va nous allonger le 100 M\$ dont on aura besoin ; moi je n'y crois pas. Il faut se fier à ce que le ministère peut investir et va investir en fonction des besoins reconnus en termes d'espace.

1585 On peut faire des interventions auprès du ministère, dire vous devez reconnaître..., j'imagine qu'il y a déjà des interventions qui se font. Pour l'instant, le ministère ne reconnaît qu'un maximum de 40 000 mètres carrés.

1590 Et les augmentations de clientèle. Il y a un document ou une plage que monsieur Breton a présentée que vous n'avez pas, qui est celle-ci. Donc, il apparaît extraordinaire de dire qu'en 2009 et 2010, vous avez ici une augmentation qui frise presque le tiers d'augmentation, mais le graphique est mal construit. Ce diagramme est mal construit. En 2009-2010, il ne va y avoir que 33 120 étudiants à temps complet. Un étudiant, c'est 30 crédits/année. Cinq (5) ans plus tard, on sera à 35 578. Faites la soustraction, ce n'est pas énorme. Vous êtes à 1 758, divisez-le par 5, ça vous donne moins de... à peu près 300
1595 étudiants à temps complet par année. Je pense que l'année dernière, il y en avait 100. Ce sont des prévisions très optimistes fondées sur les expectatives de recrutement étudiant. Nous n'en savons rien.

1600 Quand vous regardez la démographie, l'augmentation, le mouvement de population étudiante du secondaire vers le cégep, parce que les étudiants de 2015 ne sont pas au cégep, ils sont au secondaire, puis on voit qu'il commence à y avoir une réduction. Pour les démographes, à partir de 2013, il y a une diminution. Donc, on voit qu'il peut y avoir une saturation du nombre d'étudiants.

1605 Comme professeur, je travaille sur des projets de sensibilisation des jeunes pour la persévérance scolaire, pour l'accessibilité à l'université, pour les convaincre de venir à l'université et idéalement les convaincre de faire des cycles supérieurs, des maîtrises, des doctorats, et les convaincre de rester pour leur vie à l'Université de Montréal comme professeur parce que j'y crois à l'Université de Montréal. C'est mon *alma mater*. Mais la
1610 réalité est là et la réalité pour le ministère, c'est qu'il n'y aura pas d'augmentation spectaculaire d'étudiants qui viennent de l'étranger ou qui viennent du Québec.

1615 On peut travailler fort, il n'y aura pas 20% d'augmentation de clientèle pour financer les pavillons qu'on voudra multiplier en cascade sur les terrains de la gare de triage. Moi, je n'y crois pas. On peut aménager des espaces sur le campus à moindre coût et à moindre risque.

1620 Nous avons déposé finalement, le dernier document que je vous laisse qui s'appelle
*Enquête du meilleur scénario possible pour la préservation et le sort durable du campus de
l'Université de Montréal*. C'est un document qui émane du Syndicat des professeurs, c'est
un document où il y a des collègues qui ont travaillé, dont Jean-Claude Marsan, Claude
Marois, qui sont géographes, il y en a un qui est urbaniste, vous le connaissez bien, et il y a
une réflexion approfondie sur les alternatives qui peuvent être développées à l'Université.

1625 Il y a des scénarios à l'heure actuelle qui sont étudiés par des collègues du
département d'aménagement pour dire qu'est-ce que nous pouvons faire en termes
d'aménagement harmonieux sur le campus pour bonifier le campus. Quand vous regardez
les cartes du campus, vous avez des zones colorées, j'imagine que monsieur Breton... il y a
quelques zones qui peuvent être aménagées.

1630 Quand on dit que l'Université, la direction actuelle s'est engagée à ne faire aucun
développement sur le campus actuel, c'est faux. Dans le plan directeur, il y a une possibilité
de construire un pavillon sur le stationnement étagé. Je ne sais pas si vous le localisez, il
est à l'ouest. Donc, on va planter un pavillon sur le stationnement étagé. Vous imaginez
1635 l'effet épouvantable sur le peu de vue qu'on maintient à partir de Jean-Brillant pour voir la
montagne et le cimetière ? Vous plantez ce pavillon-là, vous noyez le peu de... la fenêtre
finalement qui existe entre le Desmarais et la bibliothèque Bronfman ; vous allez fermer la
vue.

1640 Nous ce que nous avons proposé comme alternative dans ce rapport, ce sont des
propositions. Ce qu'on aurait voulu comme universitaires, on est habitué de jongler avec
des hypothèses, d'examiner et finalement, collectivement, dire quelle est la meilleure
solution. Est-ce qu'on peut récupérer des conciergeries pour lesquelles leur vie pratique est
à toutes fins pratiques terminée pour aménager des immeubles qui pourraient recevoir des
1645 fonctions administratives ou des unités qui n'ont pas des laboratoires lourds ?

On peut aménager de façon harmonieuse un pavillon qui va jouxter le Lassonde 2.
Donc, le pavillon qui va faire fenêtre sur... je n'ose pas dire le mot, mais l'horrible façade de
Polytechnique. Quand vous vous placez devant Polytechnique, que vous êtes à côté du
1650 Lassonde, vous regardez vers le sud, vous voyez cette immense boîte carrée qu'on a
surélevée de deux étages, il y a au moins... je pense, j'étais à l'université, il y a au moins
une vingtaine d'années, on a ajouté deux étages sur Polytechnique, et là, vous voyez ce
pavillon affreux et devant, vous avez, à côté du Lassonde, c'est un stationnement, c'est
l'ancien pavillon administratif qui a été démoli et on a construit le Lassonde.

1655 Le Lassonde, je vous le concède, ce n'est peut-être pas la plus belle œuvre
architecturale qui a été implantée sur le campus. Donc, c'est un immense bloc de verre qui
dépare un peu le pavillon principal, et nous travaillons avec les collègues d'aménagement et

1660 d'architecture sur des scénarios, des propositions de construction d'un pavillon qui pourrait
accueillir des unités comme chimie-physique, qui sont dans le Roger Gaudry pour lesquelles
ce n'est pas fiable, qui vivent dans des conditions épouvantables. Ce n'est pas les seuls...
Et science biologique qui est à Marie-Vic et aussi... en fait, ils empoisonnent la vie de tout le
monde qui sont sur les étages supérieurs. Il y a eu beaucoup de problèmes... pas
1665 d'insalubrité de l'air, mais d'inconfort de la part des collègues qui sont en communication,
psychologie, science de l'éducation.

Donc, ces trois unités-là pourraient cohabiter dans un pavillon qui pourrait respecter
l'environnement, qui pourrait respecter des fenêtres sur le mont Royal et qui pourrait
améliorer la vue quand les gens regardent cette portion-là du campus. Ce n'est pas
1670 impossible d'implanter un pavillon dans le respect de ce qui existe et en essayant de verdir
et de joindre finalement ce pavillon-là avec le boisé qui est sur Édouard-Montpetit, parce qu'il
y a une coupure avec le chemin qui est là. Il y a une façon d'améliorer et de faire aussi une
coulée vers Alexandre-de-Sèves.

1675 Je ne vous parle pas des autres scénarios qui sont contenus dans ce document où
on dit l'Université avec un peu d'imagination, on pourrait récupérer, un collègue en a parlé,
récupérer Marie-Victorin qui pourrait être mieux aménagé, par phases. Il y a tout ce qui est
institutionnel sur cette portion qui descend vers Côte-Sainte-Catherine ; vous avez une école
primaire, vous avez l'école de musique. Peu à peu, l'Université pourrait se prolonger jusqu'à
1680 Côte-Sainte-Catherine : c'est déjà de l'institutionnel. Peut-être acheter l'église
éventuellement si l'archevêché décide... les citoyens d'Outremont ne fréquentent plus cette
église-là, pour l'aménager un peu, comme l'a fait le musée avec l'église à côté.

1685 Donc, il y a des scénarios, il y a des propositions qui malheureusement ont été
occultées, n'ont pas été examinées avec attention. Nous, ce qu'on dit, c'est qu'il faut faire
un examen critique de regarder ce qui est faisable. On peut avoir de l'imagination, c'est le
rôle des professeurs d'imaginer des choses, mais c'est de voir est-ce qu'on peut les réaliser.

1690 Et je pense qu'avec tous ces éléments-là, il y a des avantages énormes à conserver
le 1420 pour l'Université de Montréal, des avantages énormes en termes d'image. Je l'ai dit
au début, c'est un gâchis épouvantable de voir les citoyens venir ici et dire nous ne faisons
plus confiance à l'Université de Montréal, nous sommes dévastés de la position de
l'Université de Montréal.

1695 Je pense que ce que personne n'a vu, ce qui a été révélé par toutes les
présentations, c'est qu'il faut garder le flanc nord dans le domaine public. On peut imaginer
toutes sortes de choses une fois que l'Université de Montréal aura développé le 1420. Je
vous ai fait des suggestions tout à l'heure et comment allons-nous le faire. À partir de
Vincent d'Indy, à partir de l'ancienne pente de ski, on peut faire des chemins, des chemins

1700 de traverse qui sont plus prévus, on peut aménager ça de façon extraordinaire. Il suffit de
demander à des collègues, qui sont des spécialistes, qui sont déjà à l'université, qui peuvent
faire le travail. Ils peuvent demander à des étudiants dans les cours de maîtrise ou de
doctorat, dire : Vous avez un territoire urbain, universitaire, un boisé, une montagne, un
immeuble, les gens vont circuler : qu'est-ce que vous suggérez ? Qu'est-ce que l'on peut
1705 faire ? On peut faire beaucoup de choses.

Le bâtiment. Je pense qu'il est inutile de rappeler la valeur de ce bâtiment-là. Le
bâtiment, c'est quelque chose qui existe, mais c'est quelque chose à travers lequel il faut
circuler ; si c'est réservé dans le domaine privé, il n'y en aura pas de circulation. Je suis
1710 convaincu que de dire qu'on va préserver la chapelle, c'est possible qu'on la préserve, mais
il n'y aura pas de circulation publique. Pourquoi ? Parce que c'est trop coûteux. Il faudrait
avoir une rampe pour les personnes handicapées. Il faudrait avoir des... dans la chapelle,
est-ce qu'on va avoir des surveillants ? Est-ce qu'on va endommager avec la circulation ?
Comme un présentateur hier l'a dit, il n'y a pas de garantie.

1715 Je pense que la fonction première de l'université c'est de transporter l'histoire,
amener des nouvelles connaissances. Et ce pavillon-là, c'est un exemple de ce que doit
faire l'université. L'université, c'est de préserver l'histoire et de faire circuler les jeunes
générations à travers l'histoire.

1720 Le meilleur exemple, c'est le Roger Gaudry. Vous amenez des étudiants ; quand ils
entrent dans le hall d'honneur, c'est comme entrer dans une cathédrale. Les étudiants
quand on tient des séances d'information, ils ne vous regardent pas, ils regardent le plafond,
puis ils regardent les colonnes. Ils disent c'est beau. Pourquoi ? Parce qu'il n'y en a plus
1725 de ce genre d'immeuble. Imaginez le 1420. Vous avez des étudiants de musique, vous
avez des étudiants de médecine qui vont circuler, l'école publique, les étrangers qui
viennent. Ils vont dire : «Qu'est-ce que c'est ? C'est magnifique. C'est un joyau. Je suis
content d'être venu.»

1730 Même chose quand on circule à l'étranger, et les étudiants qui reviennent vont dire
la Sorbonne, c'est un emblème, c'est pas croyable, c'est formidable. L'Université de
Montréal doit avoir la même sensibilité.

Troisième élément, c'est en termes de positionnement de l'Université. C'est
dévastateur pour l'image parce que l'Université ne s'est pas positionnée comme une
1735 université citoyenne. Ce ne sont pas que des mots dire que l'Université est citoyenne, elle
doit respecter le patrimoine, elle doit y investir des énergies ; elle doit y mettre du temps et
elle doit se faire convaincante. Si jamais le scénario de vente se fait, jamais plus nous ne
serons capables de dire que l'Université défend les valeurs de patrimoine bâti. C'est faux.
Elle a une occasion unique et elle doit saisir cette occasion-là.

1740

Moi, je vais en faire la promotion comme tous les professeurs et tous les étudiants que je rencontre de l'extérieur. L'Université doit avoir une attitude citoyenne, c'est... on est à l'aube d'une grande campagne, on ne peut pas se lancer dans une opération de vente comme celle-là. C'est destructeur pour les grandes campagnes.

1745

Évidemment que conserver le 1420, c'est aussi un facteur d'attraction non négligeable. C'est pas vrai que les étudiants veulent nécessairement du neuf. Quand c'est bien aménagé, si vous avez circulé dans le 1420 et regardé les étudiants qui sont en médecine sociale et préventive, les étudiants étrangers qui circulent dans le BRAMS, ils sont émerveillés parce que c'est différent des petits corridors qu'on trouve dans les immeubles qui sont plus modernes de construction parce que les mètres carrés sont condensés en termes de circulation. Vous arrivez là et vous avez l'impression que vous respirez. En termes de facteur d'attraction, c'est fort comme image quand on voit l'image du 1420.

1750

Comme facteur d'éducation, je pense qu'on ne mesure pas la valeur de ce pavillon-là en préservant son caractère public. Je pense que quand on dit public, ce n'est pas que les étudiants, il y avait des suggestions tout à l'heure d'utiliser la chapelle, d'avoir des lieux de rencontre. On le fait déjà avec la Salle Claude-Champagne, il y a des concerts qui se tiennent. Les gens peuvent dire : « Moi, je veux utiliser telle salle ». À l'Université dans le hall d'honneur, il y a des tournages qui se font de campagne publicitaire, on reconnaît certains éléments du hall d'honneur.

1755

1760

Il y a des promoteurs, des gens du cinéma qui souvent la fin de semaine ferment l'accès parce qu'ils viennent tourner dans les lieux de l'Université. Quand vous circulez dans le Roger Gaudry et que vous allez voir les étages, le 8^e ou le 9^e, c'est les anciennes chapelles qui sont là, vous avez encore... la coquille est encore là. Ça fait qu'on peut utiliser ces espaces-là, puis si vous regardez le Roger Gaudry, il y a encore les corridors qui n'ont pas été altérés.

1765

Malheureusement on a construit une bibliothèque au-dessus du hall d'honneur, mais les colonnes sont encore là. On n'a pas enlevé la valeur. On pourrait dire, on déplace la bibliothèque derrière et on récupère le 2^e et le 3^e. C'était sur... moi, quand je suis arrivé à l'université, cette bibliothèque n'existait pas. C'était sur trois étages, c'était majestueux. On avait l'impression de rentrer dans un sanctuaire. J'étais déjà un savant du simple fait de circuler dans cette bibliothèque. Malheureusement, on l'a coupée pour des fins d'augmentation de clientèle.

1770

1775

Donc, l'éducation, l'histoire, c'est une mission de l'université et de trouver des façons de valoriser le 1420, de l'utiliser. Et plus il y aura de gens qui vont circuler, plus il y a de gens qui vont habiter cet espace, plus on va rentabiliser cet espace en ayant des activités de toutes sortes.

1780

1785 En conclusion, je pense qu'il faut que l'Office recommande de rejeter le changement de zonage, de rejeter le changement de vocation et que l'Université ait une véritable volonté pour faire vivre le 1420 et de préserver sa nature patrimoniale. Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1790 Merci, Monsieur Dumont. Alors, vous avez apporté naturellement plusieurs éléments au mémoire initial. J'aimerais... il y a des choses que je veux regarder avec vous dans votre mémoire, mais on va commencer d'abord par certains éléments de votre présentation.

1795 Je suis allée voir sur le site de l'Université de Montréal la semaine dernière, quand on a reçu les mémoires, la liste donateurs. Pour moi, je voulais savoir exactement quelle était l'envergure des campagnes annuelles de l'Université de Montréal. Naturellement, il y a seulement une liste avec... c'est une grille de visibilité, si vous voulez, qu'on donne aux donateurs. Donc, il n'y a pas de montants précis pour chacun, mais j'avais pu évaluer en gros qu'il y avait à peu près un 6, 7 M\$ de donateurs annuels et des dons planifiés dont on ne pouvait pas savoir les montants et aussi de très gros montants, mais cumulatifs.

1800 Quand je vois ici le fonds de souscriptions, je dois avouer que c'est pas mal moins que ce que je pensais. Je dois avouer aussi que ça m'inquiète. Je ne veux pas faire de comparaison, mais vous savez très bien que l'Université McGill, quand elle fait une campagne comme celle de cette année, 750 M\$ pour une campagne annuelle, et ils sont rendus à 500 M\$ déjà de ramassés, puis qu'on voit ici qu'avec les dons cumulatifs, les legs qui sont échus en 2008, on arrive à 19 M\$, je trouve que c'est très peu. On fait ce qu'on peut.

1810 Puis là quand vous faites vos calculs, je me dis... parce que ça ici, le fonds de souscription, il y a aussi des fonds dédiés, il y a des gens qui donnent, qui ne vont pas donner juste au 1420 ; il y a des gens qui ont déjà précisé pour la recherche, pour différentes choses. Alors, le montant finalement, ce n'est pas le 12 M\$ comme vous avez proposé, c'est beaucoup moins que ça.

1815 **M. LOUIS DUMONT:**

1820 Le 12 M\$, c'est sur 5 ans. Vous avez 2.4 M\$ par année qui pourrait être pris sur ce fameux 32 M\$. Donc, moins de 10% du fonds de souscription de 32 M\$ ou de 19 M\$, vous en prenez 10%. Il vous en reste beaucoup pour distribuer quand ce sont des dons qui sont déjà orientés. Il y a plusieurs dons qui sont donnés aux unités pour des bourses, des campagnes, etc., mais à mon avis, il y a au moins 10% de ce montant annuel qui n'est pas dédié que l'Université pourrait utiliser si elle en a besoin.

Je vais revenir sur le 750 M\$ que l'Université McGill a réussi à récolter.

1825

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

500 M\$.

1830

M. LOUIS DUMONT:

500 M\$. Ce n'est pas une campagne annuelle.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1835

C'est une campagne annuelle historique de cette année. Ils veulent aller chercher 750 M\$ et ils ont déjà récolté 500.

M. LOUIS DUMONT:

1840

C'est une campagne comme l'Université de Montréal le fait. Si vous me dites la grande campagne de 2000 sous Lacroix a rapporté plus de 200 M\$.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1845

D'accord.

M. LOUIS DUMONT:

1850

La grande campagne qui est due pour 2010, donc, à tous les 10 ans, il y a une grande campagne, on s'imagine qu'avec la notoriété de l'Université, c'est une campagne qui est bien montée, dépendant des conditions économiques, dépendant de plusieurs facteurs, on imagine qu'on n'aura pas moins de 215. Évidemment, j'imagine qu'on fixe un scénario autour de 300 M\$. Évidemment le 300 M\$ n'atterrit pas le 1^{er} janvier 2010, il y a un travail de fond qui est déjà commencé et ce travail-là va se poursuivre sur peut-être 2 ou 3 ans parce qu'il y a des gens qui disent : moi je veux donner 100 000 \$ à l'Université de Montréal. Mais le 100 000 M\$, c'est 20 000 \$ par année pendant 5 ans parce qu'il y a des déductions fiscales, mais on calcule que la grande campagne, c'est sur un horizon de 4, 3 ou 4 ans avant qu'on ait terminé la récolte.

1855

1860

Je pense qu'excluant... j'ai exclu la grande campagne de 2010, on pourrait utiliser le scénario du 2.4 M\$. On peut le prélever à partir du fonds de souscription parce que je ne

1865 voudrais pas que... on a tellement décrié à l'interne de prendre le fonds de fonctionnement pour payer des bourses étudiantes, le recrutement des professeurs, le recrutement de techniciens pour mettre ça sur du béton. J'aime mieux financer la matière grise que le ciment, à mon avis, c'est plus profitable pour l'université.

1870 Donc, pour le fonds de fonctionnement, ce n'est pas une option. Mais avec la grande campagne, on aurait une accélération ou peut-être un montant plus élevé qu'on pourrait utiliser pour soit le 1420, mais ce sont des leviers finalement. Si l'Université est capable d'aller chercher 300 M\$ et qu'avec ce 300 M\$, il y en a un 100 M\$ qui est utilisé pour améliorer le parc immobilier de l'Université, si on calcule avec 100 M\$, elle finance habituellement entre 20 et 30% de tout ce qui est construit, vous êtes capable de construire pour 500 M\$. C'est beaucoup ; ce n'est pas utopique, c'est beaucoup.

1875 Lacroix a fait la même chose. À partir de 2000, regardez la valeur des constructions, c'est beaucoup. Est-ce qu'on doit dire qu'on va réserver 100 M\$ pour de la construction ? Encore faut-il que les besoins soient là, soient reconnus, qu'on soit capable de vendre une image. Moi je pense que de sensibiliser les populations, on peut penser qu'il y a des
1880 donateurs, des riches milliardaires qui vont donner peut-être un 20 M\$ à l'université, mais ils ne sont pas légion du côté francophone.

1885 Il faut viser les populations comme vous et moi. Est-ce que l'Université de Montréal, c'est un emblème pour le Québec ? Je pense que oui. Est-ce que c'est un emblème pour Montréal ? Je pense que oui. Et à ce moment-là, il faut travailler sur l'image et l'investissement, je dirais, institutionnel, l'investissement citoyen dans le 1420, c'en est un exemple. «L'Université se démarque.» «L'Université protège le patrimoine.» «Vivez l'histoire avec l'Université de Montréal.» «Investissez dans les générations futures qui vont transiter par le 1420». Il y a plein de slogans qu'on peut utiliser et financer ce...

1890 Alors, c'est une question de volonté. Une fois que vous dites on le fait, les gens vont embarquer. Moi je suis convaincu. J'en ai vécu des situations à l'Université de Montréal. Quand on trouve la façon de faire pour intéresser les gens, puis que c'est du senti, ce n'est pas juste que ça nous prend 100 M\$, il y a du senti, je pense que ce que nous
1895 devons retenir des séances d'information et des échanges ici, c'est que ce dossier-là, c'est un dossier de sentiment. C'est incontournable. J'espère que la direction, les représentants de la direction qui sont ici aujourd'hui vont le comprendre que c'est une question de sentiment.

1900 Le sentiment, on peut tout vendre avec ça, de l'investissement dans le 1420. Je suis convaincu de ça et j'espère que je vous ai convaincus, que vous allez convaincre les autorités de la Ville de dire : Nous sommes convaincus que le 1420 va rester dans le giron de l'Université et allons-y.

1905 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

J'en ai fait beaucoup de campagnes de collecte de fonds, alors, je sais de quoi je parle et je sais que, oui, ça prend un sentiment à la base, une passion, mais ça prend aussi un coût de fonctionnement qui en général est de 15 à 20%. Alors ça, il ne faut pas l'oublier aussi et dans le fonds de souscription ici, on n'indique pas si c'est brut ou net.

1910 **M. LOUIS DUMONT:**

En fait, les salaires des personnes qui sont payés vont être défalqués de ce fonds-là ou sont déjà dans le fonds de fonctionnement, c'est l'Université qui assume ces coûts-là.

1915 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Parce qu'il y a des coûts de publicité, il y a des coûts... Quand vous faites une campagne annuelle pour un projet comme ça, il y a quand même des coûts de publicité aussi.

1920 **M. LOUIS DUMONT:**

Oui. Vous savez il y a 1 500 professeurs à l'Université de Montréal ; il y a 1 000 cadres administratifs ; il y a plus de 3 000 employés ; il y a 55 000 étudiants qui circulent à l'Université de Montréal, ça fait beaucoup de monde ça qui peuvent aller convaincre d'autres personnes qu'il faut investir dans cette institution-là qui est l'institution phare au Québec en terme d'université.

1925
1930
1935
Donc, si vous avez plus de 75 000 personnes qui sont attachées à l'Université, je ne parle même pas des diplômés, comment vous allez accrocher tout ce monde-là ensemble ? Pas en vendant le 1420. Comment vous allez convaincre les citoyens d'Outremont à dire : Votre université, celle qui est implantée dans votre arrondissement, allez-vous investir ? Pas en vendant le 1420.

1940
Quand vous avez 75 000 personnes qui circulent à l'université, ça prend quelque chose d'accrocheur. Vous n'êtes pas obligé de financer un professeur pour dire moi je vais faire une campagne dans mon milieu, je vais faire une campagne avec les étudiants que j'ai formés. Moi, je suis dans le domaine médical, dans le domaine pharmaceutique, il y a plein de mes étudiants qui à l'heure actuelle sont dans les grandes entreprises pharmaceutiques internationales. Comment on va les approcher, ces compagnies-là ? C'est à travers le contact personnel. Pas engager des gens qui font des campagnes. Je comprends que

1945 c'est nécessaire, mais le contact personnel est fondamental dans ce genre de campagne si on veut que la campagne suive, que les gens continuent.

1950 C'est... une campagne, ça peut être un don une fois, mais quand on réussit à convaincre la personne d'investir dans l'institution, c'est plus qu'un don une fois, une année ; c'est un investissement pour le long terme. Il y a plusieurs scénarios qu'on peut... Vous pouvez penser que je suis un idéaliste, un optimiste, mais parce que c'est faisable. Et de vendre le 1420, c'est épouvantable pour l'image de l'Université de ce que j'ai senti, de ce que j'ai vu pour les séances d'information et les séances de présentation des mémoires. C'est un épouvantable gâchis. Épouvantable. Et je pense qu'il faut fermer le dossier.

1955 J'espère que vous serez capable de convaincre la ville-centre de donner encore une chance à l'Université. Je pense qu'on peut y arriver.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

1960 Il y avait un point que vous avez soulevé en regard de l'accès à la montagne. La Ville de Montréal a un projet de ceinture de la montagne avec 6 tronçons et le tronçon à l'arrière est le tronçon 5. Le tracé n'est pas complètement arrêté, mais je pense que peu importe le scénario qui sera choisi finalement de privatiser ou pas la montagne, ce tronçon-là va exister dans le Boisé St-Jean-Baptiste. Je pense que la Ville avait pris la responsabilité de construire ce tronçon-là.

M. LOUIS DUMONT:

1970 Oui. Vous avez un sentier. Vous venez de Rosemont, vous venez du Plateau Mont-Royal, vous dites bien, je pense que je vais emprunter le sentier. Vous arrivez en voiture, vous arrivez en vélo. Qu'est-ce que vous allez faire avec votre vélo, avec votre voiture ? Si vous avez 50 personnes qui arrivent un dimanche après-midi, vous allez les stationner où les voitures ? Vous allez les mettre où les vélos ?

1975 Est-ce que les propriétaires du 1420 vont dire entrez chez nous, on a des beaux... on va installer des supports pour les vélos gratuits ; on va vous permettre de stationner ? Je n'y crois pas.

1980 C'est beau de dire qu'il y a un sentier, mais l'accès au sentier va se faire comment ? Est-ce qu'on y a pensé ? Les gens vont stationner sur les rues avoisinantes pour dire on va emprunter le sentier, on va monter sur la montagne ? Je pense qu'il faut y penser. Si c'est l'Université qui conserve le 1420, puis qu'elle est déjà sensibilisée, c'est l'accès à 100% pour les populations, ça veut dire que s'il y a un stationnement, il faut y penser et dire comment

1985 nous allons accueillir ces personnes-là. L'Université doit être accueillante pour les populations si elle veut survivre ; elle doit s'ouvrir aux populations.

1990 L'image qu'on dit, c'est que l'Université doit descendre de la montagne, doit se rendre accessible. Je pense que si le 1420 est privatisé, il n'y aura pas d'accès au sentier. Il peut y en avoir un sentier, mais avant le sentier, il va arriver quoi ? Personne ne va emprunter le sentier. Je ne sais pas s'il y a des expériences d'accès ailleurs qui transitent sur un terrain privé, mais à mon avis, ce n'est pas viable. Ce ne sera pas fréquenté parce que les gens ne pourront pas circuler. J'arrive en vélo, je fais quoi ? Je traîne mon vélo sur mon épaule ?

1995 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Le chemin de ceinture vous permet de circuler en vélo.

2000 **M. LOUIS DUMONT:**

2005 Oui, mais si j'arrive au 1420 et que je dis je veux prendre le sentier et aller me promener dans le boisé sur la montagne, puis j'ai un vélo, je fais quoi ? Qu'est-ce que le promoteur a prévu ? Zéro. Qu'est-ce que l'Université pourrait prévoir ? Beaucoup. Elle a déjà installé des supports à vélo partout sur son campus. Elle pourrait en installer derrière le magnifique pavillon. Il pourrait y avoir de la verdure. Il pourrait y avoir des tables de pique nique pour permettre aux gens de circuler sur le campus de l'Université.

2010 Donc, il y a toutes sortes de stratégies qu'on peut développer. Je pense que le sentier à travers le Boisé St-Jean-Baptiste, c'est une chose, mais il faut penser aussi à partir de Vincent d'Indy, on peut transiter devant la Salle Claude-Champagne. Donc, il y a une façon d'aménager ce territoire qui n'a pas été pensé. Pourquoi ? Parce qu'il n'y a pas d'intérêt. On s'est dit on va planter des... un terrain de football, un terrain d'exercice. On peut faire autre chose de plus intelligent que de planter des lumières le soir pour que les gens puissent faire du sport.

2015 Ça prend des gens qui sont conscients de la valeur du territoire, que c'est le mont Royal, que c'est public, de demander à nos experts universitaires accompagnés de leurs étudiants, de dire : Présentez-nous un projet viable, collectif, pour la population et public. C'est faisable. Je ne suis pas urbaniste, je ne suis pas architecte, mais je pense que c'est faisable.

2020

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord. Maître Vieira ?

2025 **M. ARLINDO VIEIRA:**

2030 Nous avons entendu ici quelques personnes dire que tout ce débat sur le développement stratégique, les options de l'Université de Montréal par rapport à son avenir, la gestion de ses espaces, toute la discussion autour du plan directeur sur les espaces, c'était un débat très légitime, mais qui devrait se faire à l'intérieur de l'Université et ne pas être déplacé à l'extérieur. Qu'est-ce que vous avez à dire par rapport à cette observation ?

M. LOUIS DUMONT:

2035 C'est ce que nous aurions voulu, Monsieur le commissaire, qu'il y ait un débat à l'interne, qu'on regarde différentes options. Malheureusement ce débat-là n'a pas eu lieu. Alors, nous on arrive ici et on dit qu'on a posé des questions sur qu'est-ce que la direction veut faire ; il faut vendre le 1420 vite vite vite, il faut aller sur la gare de triage.

2040 Il n'y a pas eu d'examen. Je suis professeur d'université, je suis habitué de faire des hypothèses, d'avoir un esprit critique. C'est le fondement de la fonction universitaire. Malheureusement ces discussions-là n'ont pas eu lieu et vous, comme commissaire, c'est votre travail de poser des questions. Vous en avez posées beaucoup sur qu'est-ce que l'Université veut faire, qu'est-ce que l'Université peut faire, où s'en va l'Université. Posez la question, je vais vous répondre.

2045 Ce n'est pas une question sur le débat à l'interne. Il y a eu débat à l'interne ? Parfait. Je pense que la cohésion aurait été beaucoup plus manifeste s'il y avait eu un véritable débat à l'interne. Malheureusement il n'y a pas eu de débat sur le fond, la résultante, c'est qu'il n'y a pas de cohésion : la direction dit une chose, les professeurs disent autre chose.

2050 **M. ARLINDO VIEIRA:**

2055 Et vous croyez que c'est à l'Office de trancher ce débat-là ?

M. LOUIS DUMONT:

2060 Ce n'est pas à l'Office. On ne parle pas du développement de l'Université ; on parle de la privatisation du 1420. Votre travail, c'est de dire : Est-ce que le 1420 va devenir un bien privé ou doit rester un bien public ?

Si vous faites la recommandation de dire de ce que nous avons entendu, il y a un sentiment fort qui émane de tout ce que nous avons entendu, c'est que nous voulons que le 1420 demeure du domaine public. Et l'Université doit faire son travail.

2065 C'est la recommandation que la Ville dit on a compris. Politiquement, on est mieux de laisser ça dans les mains du public. Ça va revenir à l'Université et, croyez-moi, le débat va se faire et le 1420 va survivre.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2070 Un dernier point. Dans votre mémoire, vous parlez que le cadre des échanges de l'Office de consultation publique de Montréal ne favorise pas le niveau d'information, de participation et de délibération qui corresponde à l'ampleur des enjeux.

2075 Pour nous, on a un souci naturellement d'améliorer nos façons de fonctionner. Alors, j'aimerais savoir si vous avez des suggestions à nous faire.

M. LOUIS DUMONT:

2080 Oui. Je pense que... premièrement, il y a eu beaucoup d'incom... Je ne suis pas certain encore de comprendre l'espèce de complexité de... j'espère que vous vous y retrouvez dans tous les dédales en termes de règlements et le fameux article 89 et les autres. On dit, les référendums c'est, peut-être, mais seulement sur la dentelle, vous ne pouvez pas vous prononcer sur le fond.

2085 C'est extrêmement frustrant. Extrêmement frustrant. La frustration vient aussi du fait que les citoyens, les professeurs, les étudiants sont venus présenter leurs doléances, dire qu'il faut conserver le 1420, puis on se rend compte que l'Office a bien peu de pouvoir, un pouvoir de recommandation. Moi, je suis convaincu que le pouvoir de recommandation, 2090 c'est un pouvoir si fort. Malheureusement comme on l'a dit hier, les citoyens d'Outremont ont décidé de ne pas se désaffilier de la Ville, donc, on vit avec les conséquences, et je pense que pour améliorer le fonctionnement, c'est de demander des changements, que les citoyens aient davantage de pouvoir d'intervenir, dire...

2095 C'est tellement fondamental le 1420, c'est un bien public, que d'emblée, les citoyens devraient dire nous pouvons demander un référendum ; ce que vous nous dites, c'est vous ne pouvez pas le faire sur le fond. Extrêmement frustrant de venir faire du travail, parce qu'il faut lire, il faut se préparer. Moi, je suis professeur à l'Université, donc, je ne me promène pas d'une commission à l'autre pour présenter des mémoires, ce n'est pas ma fonction.

2100

2105 Donc, je fais du temps le soir, le matin, pour préparer quelque chose qui se tienne et regarder les documents. C'est très frustrant parce que la résultante, on n'est pas convaincu que ça va donner quelque chose parce que vous n'avez pas de pouvoir finalement. C'est un office de consultation, le mot le dit. Mais je pense qu'une des recommandations, une des frustrations des personnes qui sont venues, c'est qu'il faut ramener le droit de demander des référendums dans les situations d'une telle ampleur.

2110 Le 1420, peut-être que ça a paru au contentieux, aux responsables de l'urbanisme à Montréal, de l'arrondissement, que c'est quelque chose d'anodin, c'est un building, il va être préservé. C'est magnifique, allons-y. Vous aviez l'air tous convaincus la première soirée. Vous-même, vous aviez l'air frustré qu'on ne s'intéresse pas au changement que le promoteur propose. Il y a une raison à ça. C'est ce qu'il y avait en amont, dans le plus profond de ce que ça signifie le 1420, et personne ne l'a vu.

2115 C'est un énorme problème et ça a causé beaucoup de frustration, beaucoup beaucoup de frustration de la part des citoyens et peut-être trouver une façon dans les recommandations de dire, de ramener le droit de tenir un référendum, de ne pas le laisser sur des détails, mais sur le fond quand c'est un problème aussi évident. Je ne sais pas comment vous allez y arriver, mais au moins de sensibiliser les élus municipaux à ce problème-là, surtout quand ça touche le mont Royal, c'est tout Montréal qui est impliqué, pas seulement les citoyens ou les personnes qui sont limitrophes au 1420. Ça me paraît, surtout pour le mont Royal, ça me paraît fondamental.

2125 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Merci beaucoup, Monsieur Dumont.

M. LOUIS DUMONT:

2130 Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2135 J'inviterais maintenant madame Suzanne Bisailon. Il semble qu'elle ne serait pas là. Alors maintenant, c'est au tour de l'Association des étudiants en musique de l'Université de Montréal. Bonsoir. Alors, c'est monsieur Maurice Du Berger ; c'est ça ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2140 C'est exact. Donc, Madame la présidente, Monsieur le commissaire, bonsoir.

(LECTURE DU MÉMOIRE)

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2145 Merci, Monsieur. En première partie, on avait eu un étudiant en musique et il avait été discuté de la possibilité d'avoir un accord avec la faculté de musique de l'Université de Montréal où les étudiants pourraient utiliser l'orgue et venir pratiquer, faire des répétitions, etc. Je ne sais pas si...

2150 **M. MAURICE G. DU BERGER:**

 C'est déjà en vigueur, quelques organistes vont déjà pratiquer présentement à la chapelle.

2155 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

 Oui, mais de poursuivre s'il y avait un projet de condos.

M. MAURICE G. DU BERGER:

2160

 Ah, vous voulez dire s'il y avait les condos, de quand même avoir accès à l'orgue ?

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2165

 Oui.

M. MAURICE G. DU BERGER:

2170 Ben, je pense que, de toute manière, on ne touche pas le fond de la question qui est que ça reste entièrement public.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2175 Oui, ça, je suis d'accord, mais est-ce que vous étiez au courant que cette possibilité-là avait été...

M. MAURICE G. DU BERGER:

2180 Oui, mais je doute que les résidents veulent entendre de l'orgue assez souvent par contre parce qu'on s'entend qu'une pratique, ce n'est pas un concert et que c'est plus long que juste une heure.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Oui. Ça, je suis d'accord avec vous. Alors, je voulais simplement vérifier avec vous si vous étiez au courant de cette intervention-là et vous l'êtes, semble-t-il.

2185

L'autre chose, dans votre mémoire, vous avez parlé d'une étude de circulation qui aurait été faite en juin et le promoteur avait corrigé à la dernière séance...

M. MAURICE G. DU BERGER:

2190

Oui, je sais, c'est pourquoi je ne l'ai pas citée ce soir.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2195

D'accord. D'accord. Alors, votre mémoire ce soir, c'est la version finale et pas celle qu'on a reçue ; c'est ça ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2200

En fait, il y a juste ce que vous venez de citer qui est à rayer.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2205

D'accord. O.K. Maître Vieira ?

M. ARLINDO VIEIRA:

2210

Peut-être juste sur la question de la chapelle qui pourrait devenir une salle de spectacle.

M. MAURICE G. DU BERGER:

Oui.

2215

M. ARLINDO VIEIRA:

Comment est-ce que vous envisageriez ça ? Qui aurait la gestion et quel type de spectacle ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2220

Dans un contexte où la faculté posséderait la salle ou dans un contexte où il y aurait des condos ?

M. ARLINDO VIEIRA:

2225

Dans le contexte où la faculté posséderait la salle.

M. MAURICE G. DU BERGER:

2230

Je ne suis pas au courant de tous les développements, seulement j'ai parlé à la directrice administrative qui était sur le projet du 1420 Mont-Royal pour la faculté. De toute manière, ce projet-là pour la faculté était déjà très avancé, on était rendu au point où on installait les... virtuellement en fait, on demandait les besoins pour les prises internet, les prises électriques et les prises téléphoniques.

2235

Il y avait un gros projet ambitieux pour ce qui était de protéger la chapelle, mais je ne peux pas vous donner plus de détails malheureusement, il faudrait communiquer avec la directrice administrative.

2240

M. ARLINDO VIEIRA:

Mais dans votre réflexion, vous-même...

M. MAURICE G. DU BERGER:

2245

Ben, ce n'est pas à moi de faire la réflexion, moi je suis un étudiant en composition, je pense qu'il y a des personnes beaucoup mieux placées que moi pour savoir comment faire et quoi faire. Je peux apporter des idées, mais je ne pense pas que ce soit mon rôle ici de le faire.

2250

M. ARLINDO VIEIRA:

Ça va.

2255

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Ça va ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2260

Merci. C'est tout ?

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2265

Je n'ai pas fini. Vous parliez de déménager la bibliothèque ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2270

Oui.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2275

Est-ce que ça, ce n'était pas virtuel, c'était concret ? On avait déjà commencé à le faire ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2280

Non, mais c'était dans le plan que la directrice administrative m'avait présenté parce que présentement, la bibliothèque est en train d'imploser si on veut. Donc, c'était juste d'agrandir parce qu'il y a beaucoup de collections de la bibliothèque qui sont présentement cachées parce que la bibliothèque était trop petite. Donc, le but, c'était de la transférer, mais il n'y a rien de fait à ce niveau-là.

2285

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Est-ce qu'on vous avait dit où est-ce qu'on la transférerait cette bibliothèque-là ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2290

Non, je n'ai pas vu les plans.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2295

Dans l'immeuble du 1420 ? Non ? D'accord. Parce qu'il faut s'entendre que des manuscrits de musique, c'est quand même assez lourd.

M. MAURICE G. DU BERGER:

Pardon ?

2300

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Des manuscrits de musique, c'est quand même assez lourd. Est-ce que c'est ça que la bibliothèque comprend, ou il y a beaucoup de livres, de publications ?

2305

M. MAURICE G. DU BERGER:

Je vous dirais qu'un manuscrit de musique n'est pas plus lourd qu'un manuscrit de philosophie. Je ne comprends pas tellement votre...

2310

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Non, non, ça dépend, ça dépend si c'est des partitions d'orchestre ou...

2315

M. MAURICE G. DU BERGER:

D'accord, mais je ne suis pas la meilleure personne pour parler, mais les plans étaient déjà tous faits, donc, il y avait possibilité de le faire, si c'est ça votre question.

2320

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Oui, c'était ma question, mais dans un rapport qui a été publié, qui a fait l'étude du 1420, on doute de la capacité portante de certains étages au 1420, alors, j'essayais de comprendre à quel moment, si on avait déjà commencé à déménager la bibliothèque ou si on l'avait déjà fait. Donc, ce n'est pas fait encore ?

2325

M. MAURICE G. DU BERGER:

Non, ce n'est pas fait.

2330

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord. Merci, j'avais besoin de cette précision. L'autre point, vous parlez de l'évaluation des coûts pour effectuer la mise à niveau du bâtiment semble plus important qu'elle n'était prévue d'une première analyse. Et vous semblez dire, en tout cas, c'est pour

2335

ça que je vous pose la question, je ne veux pas mal interpréter vos propos, que ça pourrait coûter plus cher le site Outremont que de réaffecter le 1420 ; est-ce qu'on a bien compris ?

M. MAURICE G. DU BERGER:

2340

Oui, et c'est ce que j'ai compris ce soir d'autres intervenants aussi.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2345

D'accord. Merci beaucoup.

M. MAURICE G. DU BERGER:

2350

Ça me fait plaisir.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

J'appellerais maintenant madame Mariette Plante. Bonsoir, Madame.

MME MARIETTE PLANTE:

2355

Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Monsieur le commissaire. Alors, je vous retiendrai trois minutes exactement, - j'ai chronométré.

2360

D'abord, merci aux intellectuels de se prononcer sur la chose publique comme l'on fait les professeurs actuels et retraités de l'Université de Montréal dans *Le Devoir* au cours des derniers jours. J'ai aussi lu l'intervention de monsieur Vinet dans l'édition de ce matin du même quotidien.

(LECTURE DU MÉMOIRE)

2365

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2370

Merci, Madame. Vous parlez de taxes municipales. Est-ce que vous avez évalué pour le projet de condos de luxe qu'est-ce que ça pourrait représenter comme assiette fiscale pour l'arrondissement ?

MME MARIETTE PLANTE:

2375

Non, Madame la présidente. Par contre, je sais à peu près ce que mon mari paye en taxes municipales ici à Outremont et ce n'est pas un condo de luxe à 700 000 \$ où nous

habitons. Donc, je me dis que... je n'ai pas comparé 125 unités multipliées par tant d'argent, ça fait un bon montant pour la Ville, j'imagine.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2380

Oui. On a eu une donnée hier qui serait au moins 100 M\$. Alors, quand vous dites que... j'ai de la difficulté quand on dit par exemple que les gens ne dépensent pas ici s'ils habitent ce condo-là ; c'est quand même un certain montant qui est dépensé.

2385

MME MARIETTE PLANTE:

2390

Oui, d'accord, en taxes municipales, mais... Oui, vous avez raison, c'est un bon montant, mais il reste quand même que s'ils sont moins souvent ici, je ne sais pas... Et il me semble que les jeunes familles qui... enfin, les étudiants et tout ça, qui viendraient et puis qui resteraient sur l'Île de Montréal, tout ça, bon, ces parents-là, ils vont avoir des enfants, ils vont avoir besoin de gardienne, ils vont avoir besoin d'équipement de hockey, ils vont avoir besoin de cours de ballet et tout ça, plus que peut-être ce que des propriétaires de condos peut-être dépenseraient dans une année.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2395

D'accord, merci. Maître Vieira ?

M. ARLINDO VIEIRA:

2400

C'est un peu dans le même ordre d'idée. Est-ce que si le projet n'était pas un projet... je pense qu'on a déjà posé la question aujourd'hui, mais si le projet n'était pas des condos de luxe, vous auriez la même position ?

MME MARIETTE PLANTE:

2405

Bonne question. Je pense que je suis d'accord avec... moi j'étais ici lundi au début, on est resté jusqu'à la fin pour entendre tous les intervenants et aujourd'hui aussi, et vraiment, je suis d'accord avec tout le monde qui disent qu'il faut préserver ce bâtiment pour l'usage étudiant. Pour l'usage étudiant.

2410

Alors, c'est sûr que de façon optimale, ce serait des salles de cours, mais si vraiment l'Université ne peut pas, évidemment ce n'est pas votre décision non plus, mais s'ils ne peuvent pas, voilà, au moins que ce soit des résidences d'étudiants, que ça serve aux étudiants. Voilà.

2415

M. ARLINDO VIEIRA:

Merci.

2420 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Merci, Madame. Alors, nous avons des demandes pour un droit de rectification. Je vais d'abord appeler madame Madeleine Sauv .

2425 **MME MADELEINE SAUV :**

2430 Bonsoir, Madame la pr sidente. Bonsoir, Monsieur. Merci beaucoup de me donner la parole. L'objectif que j'avais en demandant un droit de parole pour des rectifications visait    tablir ou r tablir le probl me au niveau o  il aurait d  toujours demeurer, c'est- -dire le fait que l'objet de nos observations et des prises de parole visait la conservation du caract re institutionnel de l' tablissement.

2435 Or, cela a  t  oubli    peu pr s dans les trois-quarts des interventions et des discussions et des questions et cela au m pris, je trouve, qui faisait injure   l'intelligence du citoyen.

MME JOCELYNE BEAUDET, pr sidente:

2440 Je vous interromps, Madame. Un droit de rectification, ce n'est pas pour rectifier des opinions.

MME MADELEINE SAUV :

Bon, d'accord.

2445 **MME JOCELYNE BEAUDET, pr sidente:**

C'est pour rectifier des faits.

MME MADELEINE SAUV :

2450 Oui, mais...

MME JOCELYNE BEAUDET, pr sidente:

2455 Et des donn es pr cises.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2460 Des données. Alors, le problème a été traité d'une façon morcelée. On a parlé de la chapelle en particulier, toute seule. On a parlé de l'orgue, on a parlé des planchers qui ne pouvaient pas supporter tel poids. Alors, ce que je veux dire dans le moment, c'est qu'au lieu de revenir sur les rectifications que je voulais faire à cet égard-là, je veux d'abord signaler l'importance que je considère avoir été apportée par des interventions qui ont remis la question à son niveau. Donc, c'est une rectification de plusieurs petits points qui étaient à toucher.

2465 Deuxièmement, j'estime que la question du patrimoine qui est, en fait, la conservation... exactement selon l'étymologie du mot, ça participe à la conservation de l'identité d'une nation, d'un peuple, d'une université et dans le cas de l'université francophone de Montréal, je trouve que ce point-là a été occulté presque toujours. Quand on a parlé du patrimoine, on a parlé de points particuliers et c'est ce contre quoi j'en ai. Cette question-là du patrimoine...

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2475 Madame, c'est une opinion. Vous ne pouvez pas revenir sur les opinions des gens.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2480 Alors oui, d'accord. Alors, mon autre observation est la suivante. C'est que la question de chapelle, la question d'orgue en particulier, on a toujours traité ça isolément. Or, il y a eu des projets dont j'ai connaissance et que je connais qui portaient sur justement la conservation de l'institution et j'ai discuté avec des personnes de la direction de la faculté de musique expressément et pour qui BRAMS, l'orgue, la chapelle, c'était un projet unique, complexe, mais unique. La chapelle servait non pas de chapelle, mais de salle de spectacle, de salle... l'orgue servait pour la pratique de ces étudiants, les concerts de ces étudiants.

2485 Et par rapport à la bibliothèque, il y avait des projets de recherche interdisciplinaires avec... étant donné l'impulsion que donnait la présence de BRAMS pour, en neuropsychologie par exemple ou en psychologie ou en musique, donc, il y avait des possibilités de ce côté-là.

2490 Du point de vue de la question... Donc, les trois sont interreliés : ce n'est pas la chapelle toute seule, l'orgue tout seul, puis la bibliothèque toute seule. C'était un projet intégral avec une salle de concert, éventuellement avec une structure de verre qui aurait assuré toutes les exigences de la sonorité, et cela faisait partie de l'ensemble et c'était une visée de la faculté de musique qui était très heureuse de pouvoir réaliser cela.

Donc, que l'autel ne soit pas là ou qu'il y soit, ça n'a aucune importance par rapport à un tel projet. Et pour dire un mot au sujet des possibilités de loger une bibliothèque, et bien, il faut dire...

2500 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

C'est une opinion, Madame.

2505 **MME MADELEINE SAUVÉ:**

Non, Madame. C'est au sujet de votre observation tout à l'heure de la capacité portante pour une bibliothèque. Vous avez dit...

2510 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Je n'émet pas d'opinion, je cite des faits. J'ai dit que dans une étude, il y a une capacité portante qui est mise en question.

2515 **MME MADELEINE SAUVÉ:**

Ben, la capacité portante, on peut la tester par ce qui existait là : il y avait une bibliothèque d'au moins 90 000 ouvrages.

2520 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

D'accord. Ça, c'est fait.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2525 Je vous remercie, Madame.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Ça, c'est une donnée. Oui, ça, je l'accepte.

2530

MME MADELEINE SAUVÉ:

Merci beaucoup, Madame.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2535

Je m'excuse de vous bousculer, mais c'est très important parce qu'on peut reprendre le débat, puis faire d'autres séances.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2540

Non, Madame.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2545

Si chacun vient contester ce qui a été dit, il faut donner à chacun la chance de s'exprimer et de ne pas être mis en question de leurs opinions. C'est ça que j'essaie de mettre clair.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2550

Ce que je considérais comme rectification, c'était que de traiter un point isolément du suivant auquel il est relié, c'est une rectification qui s'impose.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2555

D'accord.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2560

C'est dans ce sens-là que je considérais les observations comme rectifications. Remettre le tout dans le plan d'ensemble qui a été très bien mis en relief par des intervenants ce soir. Je vous remercie, Madame.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2565

Merci, Madame.

MME MADELEINE SAUVÉ:

2570

Merci, Monsieur.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

J'inviterai maintenant monsieur Pierre Labelle. Bonsoir.

2575 **M. PIERRE LABELLE:**

2580 Bonsoir, Madame la présidente, Monsieur le commissaire. C'est un rectificatif que j'aimerais apporter. Dans les derniers soirs, et même ce soir, à plusieurs reprises on a parlé de l'utilisation de la chapelle à des fins autres que pour les résidents. La question a été posée à monsieur Pierre Beaudet qui est directeur de l'arrondissement d'Outremont et sa réponse a été la suivante : « *Il faut comprendre que l'usage unique autorisé de ce bâtiment-là au terme de tout ce processus est un usage résidentiel. Évidemment c'est une grande bâtisse, plusieurs occupants - je le cite - Donc, qu'ils aient une salle commune pour des usages privés, que ce soit une réception ou que ce soit un concert intime ou un concert* »
2585 *privé, c'est permis, c'est de l'usage résidentiel. Mais la chapelle ne peut devenir un lieu de culte ouvert au public, ne peut devenir une salle de concert ouvert au public. Ce serait un usage incompatible avec l'usage résidentiel.* »

2590 Donc, il n'est pas question, même une fois par mois, de créer des concerts où on inviterait même les gens des environs. Vous avez même posé la question, Madame la présidente, à propos de l'usage pour le culte ouvert au quartier par exemple. Monsieur Beaudet : « Non, ce n'est pas possible. Ça devient un lieu de culte si c'est ouvert au quartier. C'est donc incompatible avec l'usage. »

2595 Et monsieur le recteur a fait la même erreur ce matin dans la publication qu'il fait dans *Le Devoir*, il évoque la possibilité de l'ouverture au public et on nous a carrément affirmé que c'était impossible. Monsieur Beaudet l'a d'ailleurs confirmé cet après-midi et il doit vous écrire une lettre à l'OCPM.

2600 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

D'accord. Merci de ces informations.

2605 **M. PIERRE LABELLE:**

Merci.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2610 J'inviterais maintenant le docteur Guy Breton. Bonsoir, Docteur Breton.

Dr GUY BRETON:

2615 Bonsoir, Madame la présidente. Bonsoir, Monsieur le commissaire. Je vais essayer d'être bref à cette heure quand même tardive. Je dois préciser que ce soir, je suis accompagné de mes collègues, Jacques Frémont qui est le provost et vice-recteur académique et de monsieur Pierre Simonet qui est le vice-provost et vice-recteur à la planification.

2620 Merci de nous donner l'occasion de corriger certaines des informations qui ont été transmises dans le cadre de cette consultation. Il nous importe de rectifier le tir puisque l'Office de consultation publique de Montréal, tout comme le public, doit pouvoir se forger une opinion à partir de faits, de faits fondés et véridiques.

2625 Soyez assurée, Madame la présidente, que nous respectons par ailleurs les opinions qui peuvent être contraire aux nôtres, on en a l'habitude à l'université. Nous ne reviendrons pas sur toutes les affirmations, disons discutables, faites par certains collègues, dont entre autres monsieur Dumont, le président du Syndicat, monsieur Saul, le vice-président, monsieur Simard, le secrétaire, et d'autres membres de l'exécutif. Nous vous transmettrons, à l'Office, nos commentaires avec preuve à l'appui sur réception du verbatim de ce qui a été affirmé par les différents intervenants.

2635 Venons-en aux points que nous voulons préciser. Plusieurs personnes en présentant leur mémoire ont parlé du pavillon de la faculté de musique comme d'un pavillon en sursis que l'Université s'apprêtait à vendre tout prochainement. Il n'en est rien. La faculté de musique demeurera là où elle est pour de nombreuses années. L'origine de cette crainte ou de cette idée se trouve dans une lecture peut-être un peu rapide de notre plan directeur des espaces. Ce plan d'ailleurs a été conçu par un comité comprenant des représentants de l'ensemble de notre communauté incluant des experts en aménagement de notre faculté et après de vastes consultations à l'interne. À la manière de l'Office. Il y a eu présentation, discussion, dépôt de plus de 40 mémoires.

2645 Ce plan directeur des espaces est le résultat d'un travail mené à l'interne avec toutes les instances, toutes les personnes qui ont voulu s'exprimer pendant 24 mois. Ce plan va guider le développement immobilier de l'Université pour les décennies à venir. Il a été déposé ce matin à la commission sous forme électronique.

2650 À sa lecture, vous constaterez que le plan comporte une priorité numéro un qui est la construction du pavillon des sciences sur le site de la gare de triage. Ensuite, nous souhaitons rénover les espaces laissés vacants au Pavillon Roger-Gaudry par le départ des départements de sciences qui seront alors logés à Outremont. Nous pourrions alors y loger d'autres unités dont l'environnement sera alors approprié.

Dans une des phases ultérieures, nous souhaitons construire un pavillon pour loger notre faculté d'aménagement et éventuellement celle de musique sur le site de la gare. Éventuellement. Comme tous les projets de l'Université...

2655

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Je vous interromps, Docteur Breton, parce que là vous entrez dans de l'information supplémentaire. Je pense qu'il faut se limiter à un droit de rectification de données précises qui ont été erronées, que vous considérez erronées.

2660

Dr GUY BRETON:

Oui, mais je précise que le pavillon de musique n'est pas en vente de façon immédiate.

2665

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

D'accord. Ça, c'est une donnée.

2670

Dr GUY BRETON:

Et j'explique d'où je crois que cette...

2675

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

Et ce n'est pas l'heure tardive, mais le droit de rectification dans les consultations publiques, c'est très très déterminé comment c'est fait.

2680

Dr GUY BRETON:

Je comprends tout à fait, Madame la présidente. Alors, je vais résumer, ce n'est donc pas demain que la faculté de musique pourra peut-être, peut-être, déménager et le déménagement de la faculté n'entraînera pas non plus nécessairement la vente du pavillon qui l'abrite actuellement.

2685

Au cours de l'élaboration du plan directeur, tous les scénarios ont été examinés y compris celui d'une densification du campus actuel, contrairement à ce qu'ont affirmé plusieurs intervenants dont le président du Syndicat. Ça a été validé.

2690 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

Vous revenez sur des opinions qui ont été émises. Si vous faites ça, je suis obligée de donner un droit de réplique à ces gens-là et on n'en sortira pas.

2695 **Dr GUY BRETON:**

Je rectifie une affirmation qui est fausse qui a été faite, Madame la présidente.

2700 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

D'accord.

Dr GUY BRETON:

2705 Je vous dis que c'est faux de prétendre que les scénarios n'ont pas été évalués. C'est ce que je vous dis.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2710 D'accord.

Dr GUY BRETON:

2715 L'hypothèse même d'expropriation de tous nos voisins sur Édouard-Montpetit a été évaluée, et ce ne sont que de minimes et épars potentiels de croissance qui existent sur la montagne. Il faut rectifier cette fois-là. C'est faux de dire qu'on peut sur la montagne tout régler nos problèmes, c'est faux.

2720 Un autre intervenant a affirmé qu'il était possible de remplacer le garage Louis-Colin par un pavillon. Comme l'Université a déjà éliminé 800 places de stationnement au cours des dernières années, il ne serait être question d'en supprimer 1 300 autres de plus, à moins de laisser le quartier environnant être envahi par des voitures de nos enseignants, de nos personnels, de nos étudiants. De plus, bien qu'il soit consacré à l'automobile, le garage Louis-Colin a une forte valeur patrimoniale qui a été d'ailleurs reconnue.

2725

Un autre intervenant a laissé entendre que la vétusté du Pavillon Roger-Gaudry, notre pavillon principal, notre pavillon-phare, pourrait indiquer un désintérêt ou un désir de vendre ce pavillon aussi. Il n'en est absolument pas question. Ce pavillon forme le cœur de notre campus depuis des décennies. Il a été érigé des années 30 aux années 60, il nous

2730 représente jusque dans notre logo. Ce bâtiment patrimonial, celui-là est patrimonial, bien que mal adapté aux sciences d'aujourd'hui, sera rénové pour recevoir d'autres activités, d'autres unités mieux adaptées à ce type d'environnement.

2735 D'autre part, l'Université s'est engagée lors de la signature du pacte du mont Royal à préserver et à mettre en valeur ses édifices patrimoniaux d'importance. Il va de soi que le Pavillon Roger-Gaudry est le premier visé par cette mesure. Le seul condo qui sera jamais permis sur notre campus, c'est le condo réservé à Poly et Roger. Je vous explique. C'est le couple de faucons pèlerins qui a choisi notre belle tour comme domicile. Nous avons des faucons et on a un petit appartement pour eux. Il n'est pas question pour nous
2740 de partager notre campus avec des condos.

À quelques reprises des intervenants ont laissé entendre que le changement de direction à l'Université était à l'origine de l'augmentation constatée des coûts de rénovation du 1420. Il faut préciser. Je l'ai dit, mais je dois le rectifier. Mai 2005, donc, avant le
2745 changement de l'équipe de direction, le comité exécutif du conseil et le ministère de l'Éducation ont été informés de l'augmentation importante des coûts. Le personnel logé dans le 1420 a été rencontré à l'été 2005. Juillet 2006, les travaux ont été stoppés et n'ont jamais repris depuis ce temps, juillet 2006. Automne 2006, la question a été discuté à plusieurs reprises à l'assemblée universitaire où siègent l'ensemble des membres, des
2750 représentants des communautés dont plusieurs personnes qui ont fait des représentations s'opposant ici. Et la décision de vente a été prise en décembre 2006. C'est donc le fil des événements qui débutent avant l'arrivée de la nouvelle équipe.

Un autre intervenant a affirmé que l'Université se serait mise à réaliser des
2755 transactions immobilières pour le simple profit, pour faire de l'argent, pour faire du privé. D'autres ont avancé que la vente du 1420 servirait à financer la gare. C'est faux, c'est grossièrement faux. Nous ne dévoilerons le prix de la vente du 1420 que lorsque la transaction sera complétée, je l'ai déjà dit, je le répète. Par contre, cette transaction se fera à coût neutre pour l'Université, sans profit, sans perte. La somme sera supérieure au prix
2760 d'acquisition puisqu'il faut prendre en considération le fait que l'Université a déjà investi un bon montant dans la rénovation.

Dans le même ordre d'idée, il a hélas été suggéré que l'Université revendra encore une fois pour profit le terrain de la gare une fois qu'il aurait été décontaminé. C'est ridicule,
2765 c'est grossier.

MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:

2770 C'était une opinion. D'accord.

Dr GUY BRETON:

2775 Nous avons fait l'acquisition du terrain pour y établir étape par étape, comme sur le campus principal, nous avons fait étape par étape les espaces nécessaires dans le développement actuel et futur. Nous réaliserons ce projet en concertation avec de nombreux partenaires de même qu'avec tous les paliers de gouvernement. Et quoi qu'il arrive, l'Université ne deviendra jamais un spéculateur immobilier, on n'est pas dans ce business-là.

2780 Nous ne sommes pas des spéculateurs immobiliers. Nous sommes des gestionnaires responsables cependant. Cela ne correspond en rien à notre mission, ni à nos désirs d'être des spéculateurs immobiliers. L'Université participe au développement du Québec depuis plus de 125 ans pour la formation et le développement des connaissances, et cette mission, nous la poursuivrons pendant encore longtemps.

2785 Je termine. Un participant, en réponse à une question, a affirmé que la direction n'a pas communiqué aux professeurs et employés sa décision de vendre le 1420. C'est une autre fausseté. Je vous assure que des efforts importants de communication ont été faits auprès de notre communauté au cours des deux dernières années et demie. L'ensemble des mémos, des communiqués, des articles dans notre journal *Forum* vous sera déposé sous peu.

2790 Je vous remercie, je remercie la commission pour sa patience à l'égard des questions qui ont hélas largement débordé le cadre de son mandat.

2795 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

C'est une opinion.

2800 **Dr GUY BRETON:**

Et qui se sont éloignées de l'étude du projet Catania. Finalement, je m'excuse bien sincèrement pour le comportement et les affirmations de certains de mes collègues. Je vous remercie.

2805 **MME JOCELYNE BEAUDET, présidente:**

2810 Merci, Docteur Breton. Merci. Alors, au cours des prochaines semaines, la commission fera rapport de ce qu'elle a entendu et de son analyse. Si vous avez des documents que vous aimeriez que nous prenions connaissance, vous pouvez le faire d'ici le

16 mars. Vous comprendrez qu'on doit rédiger un rapport et qu'on a besoin de toute l'information avant si possible de commencer à rédiger ; alors, on a très peu de temps. Donc, on ne peut pas admettre des documents le 16 mars.

2815 La commission va transmettre son rapport à la présidente de l'Office à la fin avril. Ce rapport sera ensuite transmis au maire et au président du comité exécutif de la Ville de Montréal. Il sera rendu public au plus tard dans les 15 jours suivants ce dépôt. Je vous rappelle que le rapport de la commission est consultatif et non décisionnel.

2820 Pour les recommandations des rapports de l'Office, c'est le conseil municipal qui en prend acte. Vous pourrez recevoir une copie si vous laissez votre nom et adresse à l'accueil. Il sera également disponible en ligne dans le site internet de l'Office.

2825 Permettez-moi de remercier tous ceux qui ont participé à cette consultation, que ce soit les citoyens, les personnes-ressources, les instances gouvernementales. Je remercie également mon collègue, je remercie l'équipe de la commission et le personnel de soutien à l'Office et je déclare la séance close. Bonsoir et bonne nuit.

2830 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à
la Loi.

2835 ET J'AI SIGNÉ:

LOUISE PHILIBERT, s.o.